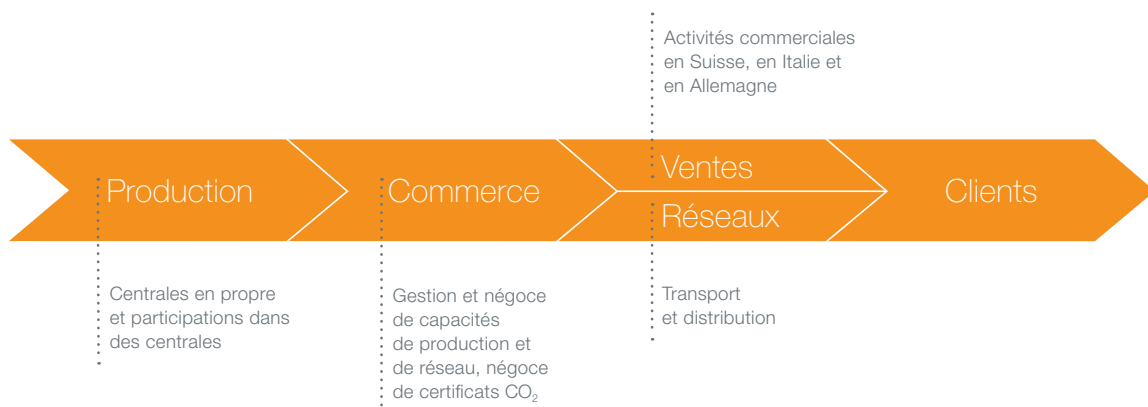


Groupe FMB
Rapport financier 2009



FMB est l'une des entreprises majeures en Suisse avec un chiffre d'affaires de 3 593 millions de CHF en 2009. Elle emploie plus de 2 800 collaborateurs et est présente à tous les niveaux de l'approvisionnement énergétique: de la production au transport en passant par le négoce et la vente. Elle approvisionne en courant plus d'un million de personnes directement ou via ses partenaires distributeurs. Le parc de production FMB comprend des centrales hydroélectriques, une centrale nucléaire, une centrale combinée à gaz ainsi que des installations dans le domaine des nouvelles énergies renouvelables. A l'heure actuelle, FMB est en Suisse le premier fournisseur de courant issu du photovoltaïque, de l'éolien, de la petite hydraulique et de la biomasse.

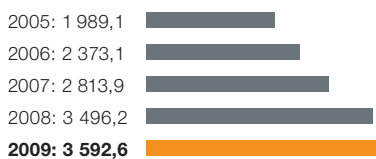


Chiffres & repères 2009

Groupe FMB

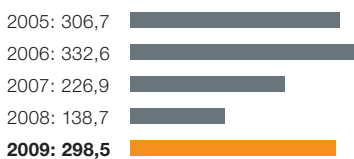
Prestation globale

en millions de CHF



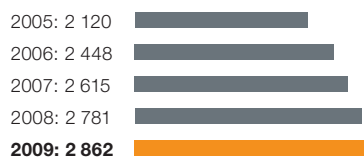
Bénéfice net

en millions de CHF



Nombre de collaborateurs

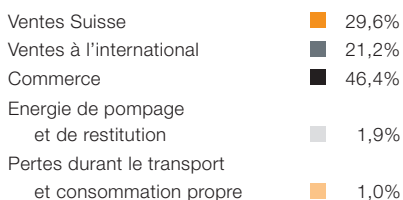
en équivalent plein temps



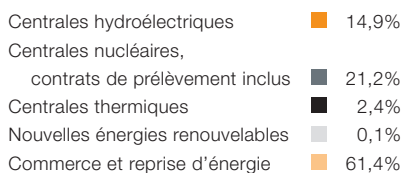
Economie électrique

GWh	2009	2008	2007	2006	2005
Fourniture					
Ventes Suisse	8 075	7 978	7 760	7 674	7 058
Ventes à l'international	5 768	5 201	4 835	5 004	3 774
Commerce	12 638	11 882	10 842	6 223	7 044
Energie de pompage et de restitution	509	536	465	660	665
Pertes durant le transport et consommation propre	265	372	317	314	363
Total	27 255	25 969	24 219	19 875	18 904
Production et approvisionnement					
Centrales hydroélectriques	4 052	4 012	3 875	3 629	3 489
Centrales nucléaires, contrats de prélèvement inclus	5 784	5 884	5 799	5 915	5 371
Centrales thermiques	648	375	0	0	0
Nouvelles énergies renouvelables	39	28	14	16	15
Commerce et reprise d'énergie	16 732	15 670	14 531	10 315	10 029
Total	27 255	25 969	24 219	19 875	18 904

Fourniture 2009



Production et approvisionnement 2009



Finances

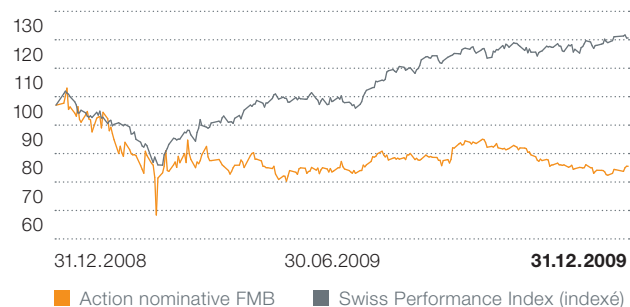
en millions de CHF	2009	2008	2007 réajusté	2006	2005
Prestation globale	3 592,6	3 496,2	2 813,9	2 373,1	1 989,1
Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations	501,6	471,3	412,6	604,1	431,0
Bénéfice net	298,5	138,7	226,9	332,6	306,7
Cash-flow d'exploitation	602,7	242,5	362,1	267,8	308,0
Investissements en immobilisations corporelles	289,7	270,3	211,5	129,4	129,5
Total du bilan	6 519,0	5 989,3	5 868,3	5 597,9	5 508,9
Fonds propres	3 244,3	3 069,8	3 104,9	2 966,5	2 742,8
> en % du total du bilan	49,8	51,3	52,9	53,0	49,8

Indications par action

CHF	2009	2008	2007 réajusté	2006	2005
Valeur nominale	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50
Cours boursier					
> Cours à la fin de l'exercice	80,50	102,00	144,00	143,30	88,00
> Cours le plus haut de l'exercice	108,00	159,50	148,00	143,40	95,85
> Cours le plus bas de l'exercice	63,35	90,00	114,40	90,50	67,40
Bénéfice net (part actionnaires FMB)	5,74	2,65	4,36	6,31	5,88
Fonds propres (part actionnaires FMB)	61,87	58,63	59,43	56,08	51,85
Capitalisation boursière, en millions de CHF	4 190,5	5 298,3	7 463,6	7 515,4	4 627,5

Les changements intervenus dès l'exercice 2007 au niveau des prescriptions en matière de comptabilisation et d'évaluation rendent difficile la comparaison avec les exercices précédents.

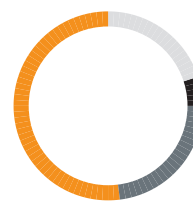
Evolution du cours de l'action FMB 31.12.2008–31.12.2009



Actionnaires

Canton de Berne
E.ON Energie AG
Groupe E SA
Autres

■ 52,5%
■ 21,0%
■ 5,0%
■ 21,5%



Sommaire

Rapport financier 2009

- 02 Résultat financier
- 06 Comptes du groupe FMB
- 62 Périmètre de consolidation
- 65 Rapport de l'organe de révision
sur les comptes consolidés

- 67 Comptes de BKW FMB Energie SA
- 76 Répartition du bénéfice
- 77 Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels

- 79 Informations pour les investisseurs
- 81 Chiffres-clés concernant
la production



Résultat financier

Stabilisation à haut niveau du résultat des activités liées à l'énergie

L'exercice 2009 a permis au groupe FMB¹ d'accroître son chiffre d'affaires et son résultat d'exploitation. Le résultat financier positif a engendré une hausse notable du bénéfice net. Pour l'exercice 2010, FMB table sur un chiffre d'affaires stable et un résultat d'exploitation légèrement plus faible.

Chiffre d'affaires et bénéfice en progression

Durant l'exercice 2009, le contexte économique et réglementaire difficile n'a pas empêché FMB de continuer à renforcer sa position sur le marché et d'améliorer son chiffre d'affaires. La prestation globale consolidée s'élève à 3 592,6 millions de CHF. Le résultat reflète la persistance d'une évolution positive au niveau de la rentabilité opérationnelle ainsi que la détente des marchés financiers internationaux. Dans le secteur opérationnel, le résultat d'exploitation avant dépréciations et amortissements (EBITDA) a progressé pour s'établir à 501,6 millions de CHF. L'amélioration du résultat d'exploitation tient au maintien d'une productivité opérationnelle forte et à une variation des excédents liés aux plans de prévoyance auprès des caisses de pension s'élevant à 28,6 millions de francs. La stabilisation des marchés financiers a permis de générer un résultat financier en nette hausse, induisant une progression correspondante du bénéfice. Le bénéfice net de l'exercice 2009 s'établit à 298,5 millions de CHF.

Modification des principes de présentation des comptes et changements dans le périmètre de consolidation

Les comptes du groupe sont établis dans le respect des normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS). Pour l'exercice 2009, un certain nombre de normes nouvelles ou modifiées ont dû être appliquées. Ces modifications n'ont toutefois pas d'impact sur la situation financière, le patrimoine et les résultats financiers du groupe FMB. Les nouveautés suivantes, par contre, ont entraîné une présentation plus circonstanciée des comptes du groupe:

- › IFRS 8 «Secteurs opérationnels» porte sur la publication des informations sectorielles et impose la détermination des secteurs d'activité et de leurs résultats sur la base de la structure de l'organisation et du reporting interne utilisés par le management pour la gestion opérationnelle (management

approach). FMB publiera donc désormais les informations sectorielles par secteur d'activité. FMB compte trois secteurs opérationnels, à savoir Energie Suisse, Energie International et commerce, ainsi que Réseaux. La mise en place de la publication des informations sectorielles permet un gain de transparence supplémentaire. Les données relatives aux secteurs figurent en annexe, dans la note 5.

- › IAS 1 «Présentation des états financiers» exige une présentation distincte des variations des fonds propres résultant de transactions n'ayant pas été réalisées avec les actionnaires. FMB présente dorénavant ces transactions sous forme d'«état du résultat global» distinct.
- › Une autre modification de la norme IAS 1 porte sur la classification des produits dérivés dans le bilan. Jusqu'ici, les produits dérivés étaient généralement comptabilisés en tant que positions à court terme dans l'actif circulant et dans les fonds de tiers à court terme. Du fait de cet amendement, FMB classe désormais dans le bilan les produits dérivés comme étant à court terme ou à long terme en fonction de leur jour de liquidation.

Au cours de l'exercice sous revue, le périmètre de consolidation du groupe FMB a subi les modifications majeures suivantes:

- › en Italie, le groupe FMB a racheté 100% des parts de la société de projet Volturino Wind S.r.l. La société a l'intention de construire dans la région des Pouilles un parc éolien comptant quatorze éoliennes et d'une puissance légèrement supérieure à 25 MW. La mise en service est prévue pour 2011.
- › La société allemande EnBW Energie Baden-Württemberg AG a pris une participation de 75,1% dans la société de projet STKW Energie Dörpen GmbH & Co. KG en vue de développer une centrale à charbon sur le site de Dörpen, dans le Emsland (Basse-Saxe). La participation de FMB dans la société de projet s'élève encore à 24,9%. Jusqu'ici consolidée par intégration globale, la société est désormais traitée dans les comptes comme une société associée.

→ ¹ Le groupe FMB englobe la société BKW FMB Energie SA et les autres sociétés du groupe. Pour faciliter la lecture, il est désigné ci-après par l'abréviation «FMB». Lorsqu'il est question de la seule société BKW FMB Energie SA, le nom de celle-ci est explicitement mentionné.

Croissance du chiffre d'affaires pour les activités liées à l'énergie

La prestation globale consolidée du groupe FMB a atteint un montant de 3 592,6 millions de CHF durant l'exercice 2009, soit une augmentation de 2,8% en glissement annuel. Les activités liées à l'énergie se sont bien développées malgré le contexte économique et réglementaire difficile, et le groupe FMB a pu continuer de renforcer sa position sur le marché.

Le secteur d'activité Energie Suisse a amélioré sa prestation globale de 26,8%, ce qui la porte à 2 054,2 millions de CHF. Le chiffre d'affaires net réalisé avec des clients tiers a progressé de 11,4% pour s'établir à 1 117,4 millions de CHF, principalement en raison de la hausse des prix de l'électricité et de l'augmentation des ventes d'électricité en dehors de la zone d'approvisionnement. Le chiffre d'affaires net réalisé avec les autres secteurs a enregistré une hausse de 57,3%, s'établissant à 882,2 millions de CHF, à la suite de l'augmentation des prix de facturation internes pour la production d'électricité. Le résultat d'exploitation avant intérêts et impôts (EBIT) a crû de 19,3%, pour s'établir à 74,2 millions de CHF. Attendu que le DETEC a décidé de lever la limitation de l'autorisation d'exploiter accordée à la centrale nucléaire de Mühleberg, la durée d'exploitation escomptée a été prolongée de 40 à 50 ans. Du fait de cette modification, les dépréciations de 38,9 millions de CHF sur les installations et les combustibles de la centrale nucléaire ont été réévaluées et annulées. L'annulation est portée au compte de pertes et profits et comptabilisée dans le poste «Amortissements et dépréciations». Si l'on exclut cet effet, le résultat d'exploitation a diminué de 26,9 millions de CHF. La baisse du résultat d'exploitation s'explique essentiellement par la hausse des coûts de l'approvisionnement en énergie et par des coûts supplémentaires engendrés par la facturation de services-système à des centrales d'une puissance supérieure ou égale à 50 MW.

Le secteur d'activité Energie International et commerce a amélioré sa prestation globale de 9,6%, ce qui la porte à 3 094,3 millions de CHF. Le chiffre d'affaires net réalisé avec des clients externes a enregistré un léger recul de 1,4% pour s'établir à 2 196,6 millions de CHF. Le chiffre d'affaires net réalisé avec les autres secteurs a enregistré une hausse de 51,7%, s'établissant à 887,5 millions de CHF, du fait de l'augmentation des prix de facturation internes pour la production d'électricité. Le

résultat d'exploitation avant intérêts et impôts (EBIT) a, quant à lui, enregistré une baisse de 4,0%, ce qui le porte à 159,4 millions de CHF. Au deuxième semestre 2009, les projets de centrales combinées à gaz existant en Italie ont été réévalués et des corrections de valeur à hauteur de 31 millions de CHF ont été réalisées. Ces corrections de valeur sont comptabilisées dans le poste «Amortissements et dépréciations». Le bon résultat opérationnel tenant à l'augmentation des prix de facturation internes pour la production d'électricité et les bénéfices supplémentaires procédant de la participation à des mises aux enchères de services-système n'ont pas suffi à compenser intégralement les corrections de valeur des projets de centrales combinées à gaz.

En matière de négoce, le chiffre d'affaires issu de la vente d'électricité a augmenté de 7,9%, pour atteindre 1 456,9 millions de CHF. Cette évolution est principalement due aux revenus issus de la participation à des mises aux enchères de services-système. Le résultat du négoce de produits dérivés s'élève à 24,5 millions de CHF. Il est supérieur de 1,3 million de CHF au résultat de l'exercice précédent. Le commerce a su mettre à profit la volatilité du marché.

Dans les ventes à l'international, le chiffre d'affaires s'inscrit en baisse de 11,4%, à 591,1 millions de CHF. La hausse du chiffre d'affaires en Allemagne du fait de l'accroissement du volume des ventes n'a pas pu entièrement compenser le recul de la demande induit par la conjoncture en Italie.

Le secteur d'activité Réseaux a enregistré une prestation globale stable, avec une modeste baisse de 1,9% qui la porte à 647,5 millions de CHF. Le chiffre d'affaires net réalisé avec des clients externes a augmenté de 8,2%, s'établissant à 174,5 millions de CHF, tandis que le chiffre d'affaires réalisé avec les autres segments de clientèle affiche un recul de 3,8% et un montant de 418,6 millions de CHF. Le chiffre d'affaires extérieur lié à l'utilisation du réseau est principalement généré par le secteur d'activité Energie Suisse; dans le secteur d'activité Réseaux, ce chiffre d'affaires est comptabilisé en tant que chiffre d'affaires interne. C'est la raison pour laquelle le secteur d'activité Réseaux n'affiche qu'un faible chiffre d'affaires extérieur. Ce dernier est en grande partie généré par le domaine des prestations de construction et d'ingénierie ainsi que par les

activités d'installation électrique, qui ont progressé de 4,5% pour atteindre 109,2 millions de CHF. Le résultat d'exploitation avant intérêts et impôts (EBIT) est en baisse de 24,7% et se situe à 102,4 millions de CHF, principalement du fait des nouvelles prescriptions réglementaires.

Bon résultat d'exploitation et amélioration du résultat financier

Les charges d'approvisionnement en énergie s'élèvent à 2 329,1 millions de CHF pour l'exercice 2009. Cela représente une légère baisse de 0,2% en glissement annuel.

La variation avec incidence sur le résultat des excédents liés aux plans de prévoyance a entraîné une réduction des frais de personnel de 6,1 millions de CHF. Sans cet effet, les frais de personnel ont augmenté de 22,5 millions de CHF en raison de l'augmentation des effectifs et des coûts salariaux accrus. En raison de charges plus élevées liées au renforcement des capacités de production et aux coûts supplémentaires engendrés par la facturation de services-système à des centrales d'une puissance supérieure ou égale à 50 MW, le montant porté au poste «Matériel et prestations de tiers» s'est accru de 38,5 millions de CHF, pour atteindre 204,6 millions de CHF, tandis que les autres charges d'exploitation sont en hausse de 37,5 millions de CHF et s'élèvent à 241,2 millions de CHF.

Le résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations (EBITDA) a progressé de 6,4% pour s'établir à 501,6 millions de CHF, principalement en raison de l'évolution réjouissante des activités liées à l'énergie. Les charges d'approvisionnement en énergie étant restées stables, le chiffre d'affaires a pu être augmenté. Les amortissements et les dépréciations ont augmenté de 12,3 millions de CHF en glissement annuel, et atteignent 144,7 millions de CHF. Ce poste est principalement marqué par les corrections de valeur des projets de centrales combinées à gaz en Italie et les nouveaux calculs des dépréciations et leur annulation pour ce qui est des installations et des combustibles nucléaires de Mühleberg. Le résultat d'exploitation avant intérêts et impôts (EBIT) est quant à lui en hausse de 5,3% et s'élève à 356,9 millions de CHF.

Suite à la reprise sur les marchés financiers, le résultat financier est passé de -167,3 millions de CHF en 2008 à 28,2 millions de CHF en 2009. Du fait de la détente des marchés financiers internationaux, les fonds d'Etat ont enregistré durant l'exercice 2009 des bénéfices sur les cours au lieu des importantes pertes sur les cours subies l'exercice précédent. En raison de l'amélioration du résultat, la charge d'impôts sur le bénéfice a augmenté de 53,7 millions de CHF, passant à 86,6 millions de CHF.

Contrairement à l'année précédente, la bonne marche des activités liées à l'énergie n'a pas eu à pâtir du résultat financier. Le bénéfice net du groupe FMB a augmenté de 138,7 millions de CHF par rapport à l'exercice précédent et s'élève à 298,5 millions de CHF.

Résultat du bilan en hausse et ratio de fonds propre en légère baisse

Durant l'exercice 2009, le résultat du bilan a augmenté de 8,8% par rapport à l'exercice précédent, et s'inscrit à 6 519,0 millions de CHF. Tandis que l'actif circulant n'a enregistré qu'une hausse modeste, l'actif immobilisé a augmenté de 11,8% en raison de la hausse des participations à des sociétés évaluées par mise en équivalence et des immobilisations financières à long terme. Au passif, les engagements à court terme s'inscrivent en hausse de 4,6%, tandis que les engagements à long terme ont augmenté de 14,8% en raison de l'émission d'un emprunt obligataire à hauteur de 350 millions de CHF. Les fonds propres se sont accrus de 5,7% pour atteindre 3 244,3 millions de CHF et leur part au total du bilan accuse un léger recul, soit de 51,3% à 49,8%.

En décembre 2009, le DETEC a remis à la centrale nucléaire de Mühleberg une autorisation d'exploitation de durée indéterminée, si bien que les provisions pour l'élimination des déchets nucléaires ont été réévaluées au 31 décembre 2009. Le calcul s'est fondé sur l'évaluation des coûts valable à l'échelle de la branche, actualisée en 2006, qui intègre en particulier une durée d'exploitation de 50 ans. Bien qu'une durée d'exploitation plus longue entraîne davantage de déchets nucléaires, et donc des coûts d'élimination plus élevés, elle réduit en revanche les frais de démantèlement, puisque les versements à venir sont fixés à leur valeur actuelle. Au total, 89 millions de francs de provisions

ont été annulés. Conformément aux directives de IFRIC 1, la liquidation des provisions a été contre-passée en contrepartie de la valeur d'acquisition des installations et des combustibles nucléaires (cf. note 21) et n'a pas d'incidence sur le compte de pertes et profits.

Progression du cash-flow d'exploitation

Avec 602,7 millions de CHF, les entrées de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation sont nettement supérieures à leur niveau durant l'exercice précédent (+360,2 millions de CHF). Cette évolution s'explique principalement par la diminution de l'actif circulant net et par un abaissement des impôts payés. Les sorties de trésorerie résultant de l'activité d'investissement ont augmenté de 5,8% et représentent 596,1 millions de CHF. S'agissant du cash-flow résultant de l'activité de financement, l'émission de l'emprunt obligataire de 350 millions de CHF, principalement, a permis des entrées de trésorerie de 239,7 millions de CHF. L'écart par rapport aux sorties de trésorerie de l'exercice précédent s'élève à 361,0 millions de CHF.

Perspectives

Pour l'exercice en cours, FMB prévoit un développement stable des activités liées à l'énergie et un chiffre d'affaires du même ordre que celui de 2009. Cependant, les prix de l'énergie, qui restent bas sur les marchés internationaux, l'évolution incertaine de la conjoncture, les nouvelles exigences réglementaires ainsi que les dépenses pour des projets stratégiques – notamment liés à l'accroissement de la production – pourraient grever le résultat opérationnel. Compte tenu de tous ces facteurs, il sera difficile d'égaliser l'EBITDA de l'année 2009, corrigé de l'effet extraordinaire de la modification des avoirs de plans de prévoyance, comptabilisée dans les résultats. Le résultat financier dépendra de l'évolution des marchés financiers; en supposant que leur rétablissement est achevé et qu'ils se stabilisent, il faudra compter avec un bénéfice net inférieur à celui de l'année précédente.

Comptes du groupe FMB

Compte de pertes et profits consolidé

en millions de CHF	Note	2009	2008
Chiffre d'affaires net	5	3 488,5	3 391,5
Prestations propres activées		42,8	35,6
Autres produits d'exploitation		61,3	69,1
Prestation globale		3 592,6	3 496,2
Approvisionnement en énergie	5	-2 329,1	-2 332,9
Matériel et prestations de tiers		-204,6	-166,1
Charges de personnel	6	-316,1	-322,2
Autres charges d'exploitation	7	-241,2	-203,7
Charges d'exploitation		-3 091,0	-3 024,9
Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations		501,6	471,3
Amortissements et dépréciations	8	-144,7	-132,4
Résultat d'exploitation		356,9	338,9
Produits financiers	9	111,2	52,7
Charges financières	9	-84,7	-243,3
Résultat des sociétés évaluées par mise en équivalence	14	1,7	23,3
Résultat avant impôts sur le bénéfice		385,1	171,6
Impôts sur le bénéfice	10	-86,6	-32,9
Bénéfice net		298,5	138,7
Parts minoritaires au bénéfice net		0,1	0,9
Part des actionnaires FMB au bénéfice net		298,4	137,8
Bénéfice par action, en CHF (dilué et non dilué)	11	5,74	2,65

Comptes du groupe FMB

Compte de résultat global consolidé

	2009	2008
en millions de CHF		
Bénéfice net	298,5	138,7
Changes		
› Changes	-9,8	-52,8
› Impôts sur le bénéfice générés par les changes	-0,3	5,9
Immobilisations financières disponibles à la vente		
› Ajustements de valeur	-5,1	-0,7
› Impôts sur le bénéfice générés par les ajustements de valeur	1,3	-1,1
Total des variations de valeur saisies dans les fonds propres	-13,9	-48,7
Résultat global	284,6	90,0
Parts minoritaires au résultat global	0,1	0,5
Part des actionnaires FMB au résultat global	284,5	89,5

Comptes du groupe FMB

Bilan consolidé

	Note	31.12.2009	31.12.2008 réajusté	31.12.2007 réajusté
en millions de CHF				
Actif				
Immobilisations corporelles	13	2 025,1	1 935,2	1 857,7
Participations dans les sociétés évaluées par mise en équivalence	14	1 040,7	820,2	694,9
Produits dérivés	26	38,6	43,7	22,8
Immobilisations financières à long terme	15	1 033,2	888,3	1 019,5
Actifs incorporels	16	175,8	173,8	142,5
Impôts différés actifs	10	27,8	21,9	22,2
Total actif immobilisé		4 341,2	3 883,1	3 759,6
Stocks	17	20,7	16,8	15,4
Créances	18	578,9	626,3	578,9
Créances résultant des impôts sur le bénéfice		4,8	2,6	0,0
Produits dérivés	26	86,4	232,2	70,8
Immobilisations financières à court terme	15	860,8	826,6	653,6
Comptes de régularisation	19	166,4	185,7	118,1
Liquidités	30	459,8	216,0	671,9
Total actif circulant		2 177,8	2 106,2	2 108,7
Total actif		6 519,0	5 989,3	5 868,3
en millions de CHF				
Passif				
Capital-actions	20	132,0	132,0	132,0
Réserves provenant de capitaux		35,0	35,0	35,0
Réserves provenant de bénéfices		3 138,1	2 975,1	3 023,3
Actions propres	20	-84,3	-96,4	-110,2
Part des actionnaires FMB aux fonds propres		3 220,8	3 045,7	3 080,1
Parts minoritaires aux fonds propres		23,5	24,1	24,8
Total fonds propres		3 244,3	3 069,8	3 104,9
Impôts différés passifs	10	553,4	533,8	541,2
Produits dérivés	26	37,8	49,6	16,9
Provisions à long terme	21	1 140,2	1 182,5	1 154,3
Engagements financiers à long terme	22	573,7	229,3	225,1
Autres engagements à long terme	23	178,7	168,0	208,2
Total engagements à long terme		2 483,8	2 163,2	2 145,7
Autres engagements à court terme	24	425,2	369,0	397,7
Produits dérivés	26	92,2	163,2	69,7
Provisions à court terme	21	48,7	31,1	34,9
Engagements financiers à court terme	22	0,0	0,0	0,8
Passif d'impôts sur le bénéfice		64,7	11,9	31,0
Comptes de régularisation	19	160,1	181,1	83,6
Total engagements à court terme		790,9	756,3	617,7
Total fonds de tiers		3 274,7	2 919,5	2 763,4
Total passif		6 519,0	5 989,3	5 868,3

Comptes du groupe FMB

Variation des fonds propres consolidés

en millions de CHF	Capital-actions	Réserves provenant de capitaux	Bénéfices retenus	Changes	Réserves de réévaluation pour les instruments financiers disponibles à la vente	Actions propres	Part des actionnaires FMB	Parts minoritaires	Total
Fonds propres au 31.12.2007	132,0	35,0	2 875,7	13,1	134,5	-110,2	3 080,1	24,8	3 104,9
Résultat global			137,8	-46,5	-1,8		89,5	0,5	90,0
Dividendes			-140,5				-140,5	-0,4	-140,9
Achat/vente d'actions propres			2,8			13,8	16,6		16,6
Acquisition de parts minoritaires							0,0	-0,8	-0,8
Acquisition/création de nouvelles sociétés du groupe							0,0	0,8	0,8
Changement de la méthode de consolidation							0,0	-0,8	-0,8
Fonds propres au 31.12.2008	132,0	35,0	2 875,8	-33,4	132,7	-96,4	3 045,7	24,1	3 069,8
Résultat global			298,4	-10,1	-3,8		284,5	0,1	284,6
Dividendes			-119,9				-119,9	-0,5	-120,4
Achat/vente d'actions propres			-1,6			12,1	10,5		10,5
Acquisition de parts minoritaires							0,0	-0,5	-0,5
Acquisition/création de nouvelles sociétés du groupe							0,0	0,3	0,3
Fonds propres au 31.12.2009	132,0	35,0	3 052,7	-43,5	128,9	-84,3	3 220,8	23,5	3 244,3

Comptes du groupe FMB

Flux de trésorerie consolidés

	Note	2009	2008
en millions de CHF			
Résultat avant impôts sur le bénéfice		385,1	171,6
Ajustement pour			
‣ amortissements et dépréciations	8	144,7	132,4
‣ résultat des sociétés évaluées par mise en équivalence	14	-1,7	-23,3
‣ résultat financier	9	-26,5	190,6
‣ bénéfices/pertes sur la cession d'actifs immobilisés		-1,5	-16,6
‣ variation des provisions à long terme (hors intérêts)		-17,7	-33,8
‣ taux de dissolution des droits d'utilisation cédés		-8,7	-9,0
‣ autres positions sans incidence sur les flux de trésorerie		-26,9	10,9
Autres dépenses financières		-2,8	-3,0
Cash-flow avant variation de l'actif circulant net et impôts sur le bénéfice payés		444,0	419,8
Variation de l'actif circulant net (hors immobilisations et engagements financiers à court terme)		178,3	-123,8
Impôts sur le bénéfice payés		-19,6	-53,5
Cash-flow résultant de l'activité d'exploitation		602,7	242,5
Investissements en immobilisations corporelles	13	-289,7	-270,3
Désinvestissements en immobilisations corporelles		8,5	27,4
Acquisition de parts minoritaires		-0,9	-1,5
Création/augmentation du capital de sociétés du groupe (parts minoritaires)		0,0	0,8
Acquisition de nouvelles sociétés du groupe	30	-10,0	-0,1
Cession de sociétés du groupe		0,0	-0,7
Investissements dans des sociétés évaluées par mise en équivalence	14	-247,1	-156,8
Désinvestissements dans des sociétés évaluées par mise en équivalence		0,1	0,2
Investissements en immobilisations financières à long et court termes		-163,1	-261,4
Désinvestissements en immobilisations financières à long et court termes		84,0	76,2
Investissements en actifs incorporels	16	-36,3	-19,9
Désinvestissements en actifs incorporels	16	5,1	0,0
Intérêts perçus		23,8	23,0
Dividendes perçus		29,5	20,2
Cash-flow résultant de l'activité d'investissement		-596,1	-562,9
Achat/vente d'actions propres	20	5,2	6,8
Augmentation des engagements financiers à long terme		343,7	4,0
Augmentation des autres engagements à long terme		21,9	18,2
Diminution des autres engagements à long terme		-2,9	-0,7
Diminution des engagements financiers à court terme		-0,6	-0,8
Intérêts versés		-7,2	-7,9
Dividendes distribués		-120,4	-140,9
Cash-flow résultant de l'activité de financement		239,7	-121,3
Différences de change sur liquidités		-2,5	-14,2
Variation nette des liquidités		243,8	-455,9
Liquidités au début de l'exercice		216,0	671,9
Liquidités à la fin de l'exercice	30	459,8	216,0

Comptes du groupe FMB

Annexe aux comptes du groupe

1 Activité

BKW FMB Energie SA, dont le siège se trouve à Berne (CH), constitue, conjointement avec les sociétés du groupe, un important fournisseur d'énergie en Suisse et offrent un large éventail de prestations destinées aux clients privés et commerciaux. Dans les pays voisins de la Suisse, le groupe dispose de ses propres canaux de distribution. FMB couvre l'ensemble de la chaîne de valeur ajoutée, depuis la production jusqu'à la vente aux clients finaux, en passant par le transport, la distribution et le négoce.

2 Bases de la présentation des comptes

2.1 Principes généraux

Les comptes du groupe sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS). Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du groupe FMB. Ils satisfont par ailleurs aux exigences du droit suisse des sociétés anonymes. La date de clôture des comptes pour le groupe et les sociétés intégralement consolidées est le 31 décembre. Les comptes du groupe sont établis en francs suisses (CHF).

Les comptes du groupe sont établis sur la base des coûts d'acquisition historiques; les exceptions sont décrites dans les principes de comptabilisation et d'évaluation.

2.2 Application des nouvelles normes et interprétations durant l'exercice 2009

Les comptes du groupe ont été établis dans le respect de l'ensemble des normes et interprétations en vigueur à la date de clôture du bilan.

Les normes et interprétations suivantes, nouvelles ou révisées, sont applicables à partir de l'exercice 2009:

- › IAS 1 «Présentation des états financiers»
- › IAS 23 «Coûts d'emprunt»
- › IFRS 8 «Secteurs opérationnels»
- › Améliorations des normes comptables internationales
- › «Amendements à IAS 32 et à IAS 1: Instruments financiers remboursables par anticipation à la juste valeur et obligations liées à la liquidation»
- › «Amendement à IFRS 2: Conditions d'acquisition des droits et annulations»

- › «Amendements à IFRS 1 et à IAS 27: Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entité associée»
- › «Dérivés incorporés – Amendements à IFRIC 9 et à IAS 39»
- › «Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers – Amendements à IFRS 7 Instruments financiers: informations à fournir»
- › IFRIC 13 «Programmes de fidélisation des clients»
- › IFRIC 15 «Accords de construction de biens immobiliers»
- › IFRIC 16 «Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger»
- › IFRIC 18 «Transferts d'actifs provenant de clients»

Ces modifications n'ont pas eu d'impact sur la situation financière, le patrimoine et les résultats financiers du groupe FMB. Les nouveautés suivantes, par contre, entraîneront une présentation plus circonstanciée des comptes du groupe:

- › IAS 1 «Présentation des états financiers» fixe les bases de la présentation des états financiers. Les modifications de l'IAS 1 consistent principalement en l'exigence de présenter les variations des capitaux propres ne résultant pas de transactions avec les actionnaires sous forme de compte de résultat distinct du compte de pertes et profit ou dans un «compte de résultat global» distinct. Jusque-là, les variations des capitaux propres étaient présentées de manière détaillée dans la rubrique «Variation des fonds propres consolidés». FMB a opté pour une présentation sous forme de «compte de résultat global» distinct.
- › IFRS 8 «Secteurs opérationnels» porte sur la publication des informations sectorielles et remplace ainsi l'ancienne norme IAS 14. Elle impose la détermination des segments et de leurs résultats sur la base de l'approche utilisée par le management pour la gestion opérationnelle (management approach), soit sur la base de la structure organisationnelle et du reporting interne. FMB publiera donc désormais les informations sectorielles par secteur d'activité. Les données relatives aux secteurs figurent dans la note 5. IFRS 8 étant appliquée avec effet rétroactif, les données concernant l'exercice précédent sont publiées en conséquence.

- › Parmi les améliorations apportées aux IFRS, l'amendement à IAS 1 «Présentation des états financiers: Classification courant/non courant des dérivés» est déterminant pour le groupe FMB. Cet amendement prévoit que les actifs et engagements financiers appartenant à la catégorie «détenus en vue de la vente» ne sont pas tous des immobilisations à court terme. Sur la base de cet amendement, FMB classe dorénavant dans le bilan les produits dérivés comme étant à court terme ou à long terme en fonction de leur jour de liquidation (settlement day). Cette modification a été appliquée avec effet rétroactif et les bilans des années précédentes ont été adaptés en conséquence. Conformément aux nouvelles dispositions de IAS 1, deux bilans antérieurs sont présentés en raison de cette modification.
- › L'«Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers – Amendements à IFRS 7 Instruments financiers: informations à fournir» entraîne une présentation plus précise dans le présent rapport financier. L'obligation de rendre des comptes sur la détermination de la juste valeur, notamment, a été étendue. Dorénavant, il faut fournir une présentation en trois niveaux des instruments financiers évalués à leur juste valeur. Le classement se réfère aux bases de l'évaluation. Les informations supplémentaires figurent dans la note 32.
- › «Eléments éligibles à la couverture – Amendement à IAS 39 «Instruments financiers: comptabilisation et évaluation»» (1^{er} juillet 2009)
- › «Transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie – Amendement à IFRS 2» (1^{er} janvier 2010)
- › «Amendements à IFRS 1 – Exemptions additionnelles pour les premiers adoptants» (1^{er} janvier 2010)
- › «Classement des émissions de droits – Amendement à IAS 32» (1^{er} février 2010)
- › «Paiements anticipés des exigences de financement minimal – Amendement à IFRIC 14» (1^{er} janvier 2011)
- › «Exemption limitée à la présentation d'informations comparatives relatives à IFRS 7 par les premiers adoptants – Amendement à IFRS 1» (1^{er} juillet 2010)
- › IFRIC 17 «Distributions d'actifs non monétaires aux propriétaires» (1^{er} juillet 2009)
- › IFRIC 19 «Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres» (1^{er} juillet 2010)

Les conséquences éventuelles résultant de l'application de ces normes et interprétations nouvelles ou révisées sont en cours d'examen. Au vu de la situation actuelle, FMB estime que ces modifications – compte tenu de leur application rétroactive – n'auront pas d'impact majeur sur la situation financière, le patrimoine et les résultats du groupe FMB, publiés le 31 décembre 2009.

En revanche, les nouveautés suivantes conduiront à une présentation plus approfondie des comptes du groupe ou à des changements dans les méthodes de comptabilisation et d'évaluation applicables à l'avenir:

- › IFRS 3 «Regroupements d'entreprises»; cette norme règle la comptabilisation et l'évaluation des regroupements d'entreprises. Une version remaniée de cette norme a été publiée en janvier 2008 par l'IASB. Les principaux changements concernent l'affectation des coûts de transaction et le traitement des contreparties conditionnelles. Une option relative à la comptabilisation des parts minoritaires a en outre été introduite. La norme révisée s'applique de manière prospective à tous les exercices commençant après le 1^{er} juillet 2009.

2.3 Nouvelles normes et interprétations publiées, mais pas encore appliquées

Lors de la clôture du bilan, divers amendements ainsi que de nouvelles normes et interprétations étaient publiés, mais il n'est pas encore nécessaire de les appliquer. Le groupe FMB entend appliquer les modifications à compter de leur entrée en vigueur (entrée en vigueur pour les exercices débutant à la date figurant entre parenthèses ou après):

- › IAS 27 «Etats financiers consolidés et individuels» (1^{er} juillet 2009)
- › IFRS 3 «Regroupements d'entreprises» (1^{er} juillet 2009)
- › IFRS 1 «Première adoption des IFRS» (1^{er} juillet 2009)
- › IAS 24 «Information relative aux parties liées» (1^{er} janvier 2011)
- › IFRS 9 «Instruments financiers» (1^{er} juillet 2013)
- › Améliorations des normes comptables internationales (1^{er} janvier 2010)

- › IAS 27 «Etats financiers consolidés et individuels»; cette norme traite de la préparation et de la présentation des états financiers consolidés. Les changements introduits par sa révision concernent pour l'essentiel la présentation des comptes en cas de modifications de la participation à des sociétés du groupe n'entraînant pas de perte de contrôle. Ils doivent désormais être comptabilisés comme des transactions portant sur les fonds propres. D'autres changements portent sur la présentation des comptes en cas de perte de contrôle de sociétés du groupe. Ces nouveautés s'appliquent de manière prospective aux exercices commençant après le 1^{er} juillet 2009.
- › IFRS 9 «Instruments financiers» fait partie du projet de norme devant succéder à IAS 39. Les amendements publiés en 2009 portent sur la classification et l'évaluation des actifs financiers. Les catégories d'évaluation employées jusque-là sont remplacées par les catégories «coût amorti» (amortised cost) et «juste valeur» (fair value). Ces nouveautés s'appliquent aux exercices commençant après le 1^{er} janvier 2013.

3 Principes de consolidation

3.1 Périmètre de consolidation

Au cours de l'exercice sous revue, le périmètre de consolidation du groupe FMB a subi les modifications majeures suivantes:

- › En Italie, le groupe FMB a racheté 100% des parts de la société de projet Volturino Wind S.r.l. La société a l'intention de construire dans la région des Pouilles un parc éolien comptant quatorze éoliennes et d'une puissance légèrement supérieure à 25 MW. La mise en service est prévue pour 2011. L'acquisition de Volturino Wind S.r.l. n'est pas considérée comme un regroupement d'entreprises au sens de l'IFRS 3.
- › La société allemande EnBW Energie Baden-Württemberg AG a pris une participation de 75,1% dans la société de projet STKW Energie Dörpen GmbH & Co. KG en vue de développer une centrale à charbon sur le site de Dörpen, dans le Emsland (Basse-Saxe). La participation de FMB dans la société de projet s'élève encore à 24,9%. Précédemment consolidée par intégration globale, la société est désormais considérée comme une société associée, dont la participation est évaluée par mise en équivalence.

3.2 Méthode de consolidation

Les comptes du groupe se fondent sur les comptes des différentes sociétés du groupe, sachant que ces derniers ont été établis selon des principes d'évaluation et de présentation uniformes. Les sociétés sous contrôle sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale: leurs actifs et leurs passifs, de même que leurs charges et leurs produits, sont saisis à 100%. Les parts des actionnaires minoritaires dans les fonds propres et dans les résultats des sociétés sous contrôle sont présentées séparément dans le bilan et dans le compte de pertes et profits. Les produits et les charges internes au groupe se compensent mutuellement, de même que les actifs et les passifs internes au groupe. Les bénéfices intermédiaires résultant de ventes et prestations internes au groupe, mais non encore réalisés par la vente à des tiers, sont éliminés.

3.3 Parts dans les sociétés associées et les joint-ventures

Les participations dans les sociétés où FMB peut exercer une influence déterminante sans toutefois en détenir le contrôle (part des droits de vote généralement située entre 20% et 50%) sont classées dans la catégorie des sociétés associées et sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les sociétés qui, en vertu de conventions passées entre les actionnaires, sont gérées de manière collective (il s'agit notamment d'entreprises partenaires), sont considérées comme des joint-ventures. A ce titre, elles sont intégrées dans les comptes du groupe selon la méthode de la mise en équivalence, quel que soit le taux de participation.

Les parts du groupe FMB dans les actifs et les passifs des sociétés associées et des joint-ventures, de même que dans leurs charges et leurs produits, sont indiquées dans la note 14. Certaines entreprises partenaires ont une date de clôture des comptes différente de celle de FMB. Il s'agit de sociétés qui clôturent leur exercice comptable le 30 septembre pour le faire coïncider avec l'année hydrologique.

3.4 Acquisition et cession de sociétés du groupe

Les sociétés nouvellement acquises par le groupe FMB sont intégrées dans les comptes du groupe à la date de la prise de contrôle. Les actifs nets acquis (y compris les actifs incorporels) sont évalués à leur juste valeur (fair value) et intégrés selon la méthode de l'achat (purchase method). Lorsque le prix d'achat est plus élevé que la valeur des actifs nets acquis, la différence correspondante est portée à l'actif au titre de goodwill. Le goodwill comptabilisé est contrôlé annuellement ou en présence de signes de dépréciation (impairment). Toute différence négative alors constatée est immédiatement inscrite au compte de pertes et profits.

Lorsqu'une société du groupe est cédée, celle-ci est éliminée du périmètre de consolidation à la date de la perte de contrôle. Le groupe FMB inscrit la différence entre le prix de vente et la valeur des actifs nets cédés au compte de pertes et profits à cette même date. L'éventuel goodwill encore inscrit au bilan, ainsi que les différences de change cumulées et les variations de valeur enregistrées sur les instruments financiers inscrites

au titre des fonds propres sont éliminés via le compte de pertes et profits avec les plus-values et les moins-values résultant de la vente.

3.5 Changes

Le rapport financier est établi en francs suisses (CHF). Le groupe FMB comptabilise les transactions en devises au cours du jour. Les gains et pertes de change découlant de telles transactions et de la réévaluation des positions en devises à la date de clôture du bilan sont pris en compte dans le résultat financier. Pour la conversion en francs suisses des comptes annuels des sociétés du groupe qui établissent leur boucllement en devises, les principes suivants sont appliqués:

- › bilan converti au cours en vigueur à la date de clôture du bilan (31 décembre);
- › compte de pertes et profits converti au cours moyen de l'exercice;
- › flux de trésorerie convertis au cours moyen de l'exercice.

Le goodwill ainsi que les ajustements de la valeur comptable des actifs nets réalisés à l'occasion de l'affectation du coût d'acquisition sont comptabilisés en devises et convertis en francs suisses à la date de clôture du bilan sans incidence sur le résultat.

Les différences de change résultant de la conversion des comptes annuels des sociétés du groupe, sociétés associées et joint-ventures qui établissent leur boucllement en devises sont enregistrées via le compte de résultat global.

4 Principes de comptabilisation et d'évaluation

4.1 Présentation du chiffre d'affaires

Les ventes d'énergie opérées par le secteur d'activité Ventes sont considérées comme réalisées et sont comptabilisées dans le chiffre d'affaires dès lors que les livraisons correspondantes ont eu lieu.

Dans le négoce d'énergie, la présentation du chiffre d'affaires varie en fonction de l'objet des transactions. Certaines opérations de négoce d'énergie sont conclues dans le cadre de la gestion active du parc de centrales ou en vue de la couverture physique de contrats de fourniture ou de prélèvement d'énergie. Le chiffre d'affaires brut généré par ces opérations est comptabilisé dans le chiffre d'affaires à la date de la livraison, sous «Fourniture d'électricité Négoce» ou sous «Activités liées au gaz», selon le cas.

D'autres opérations de négoce sont effectuées dans l'unique intention de dégager une marge commerciale. Ces opérations sont considérées comme des instruments financiers au sens de la norme IAS 39. Elles sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture du bilan, et leur résultat net, réalisé ou non, est comptabilisé dans le chiffre d'affaires sous «Résultat du négoce de dérivés énergétiques». Le résultat des opérations de négoce d'énergie effectuées pour dégager une marge commerciale se compose de deux éléments: des bénéfices ou pertes effectivement réalisés dans le cadre des opérations en cours d'exécution d'une part, et des bénéfices ou pertes non réalisés résultant de l'évaluation à leur juste valeur des contrats en cours d'autre part.

4.2 Instruments financiers (généralités)

Sont considérés comme instruments financiers toutes les conventions contractuelles entraînant une inscription dans les actifs financiers du groupe FMB et dans les passifs financiers de la contrepartie, ou inversement. En vertu de la norme IAS 39, les actifs et passifs financiers sont répartis dans les catégories suivantes:

- › actifs ou passifs financiers évalués à leur juste valeur avec incidence sur le compte de pertes et profits (instruments financiers et produits dérivés détenus à des fins de négoce);

- › investissements financiers détenus jusqu'à l'échéance (actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, que l'entreprise a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance);
- › prêts et créances émis par l'entreprise;
- › actifs financiers disponibles à la vente (actifs financiers non dérivés ne pouvant être classés dans aucune autre catégorie);
- › engagements financiers comptabilisés sur la base de leur valeur d'acquisition au coût amorti.

La comptabilisation et la sortie de compte des actifs financiers s'effectuent à la date de la transaction (trade date). A l'intérieur de chaque catégorie, les actifs et passifs financiers sont évalués selon les mêmes principes. La première comptabilisation s'effectue à la juste valeur (fair value). Les frais de transaction relatifs aux instruments financiers qui n'appartiennent pas à la catégorie des «objets financiers évalués à leur juste valeur avec incidence sur le compte de pertes et profits» sont ajoutés au prix d'acquisition ou d'émission de l'instrument financier. Après cette première comptabilisation, les instruments financiers évalués à leur juste valeur avec incidence sur le compte de pertes et profits sont inscrits au bilan à leur juste valeur, les variations de valeur étant portées au compte de pertes et profits. Les actifs financiers disponibles à la vente sont également inscrits au bilan à leur juste valeur, mais les variations de valeur correspondantes sont saisies dans le compte de résultat global, à moins qu'elles ne soient qualifiées de dépréciation (impairment) ou que l'instrument financier ne soit revendu. En cas de dépréciation, de cession ou de sortie pour toute autre raison, le montant inscrit au titre du compte de résultat global est transféré au compte de pertes et profits. Les investissements financiers détenus jusqu'à l'échéance, les engagements concédés par le groupe FMB et les prêts et créances émis par le groupe FMB sont comptabilisés dans le bilan selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif, déduction faite des éventuelles dépréciations.

Un ajustement de valeur est effectué s'il existe des signes objectifs que la valeur effective ait pu diminuer. Les actifs comptabilisés au coût amorti subissent une dépréciation lorsque leur valeur comptable devient supérieure à la valeur actuelle des cash-flows futurs estimés. Concernant les actifs

disponibles à la vente, on parle en principe de dépréciation lorsque la juste valeur de ces derniers devient inférieure à la valeur d'acquisition. S'il s'agit d'instruments de fonds propres, on considère qu'il y a dépréciation uniquement en cas de diminution significative ou durable de la valeur.

La juste valeur des titres cotés en Bourse pour lesquels on peut considérer qu'il existe un marché actif est déterminée sur la base des cours publiés. La juste valeur des autres types d'instruments financiers est déterminée à l'aide de la méthode du cash-flow actualisé ou d'autres méthodes d'évaluation reconnues. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits auxquels ils sont rattachés sont réalisés, lorsque ces droits arrivent à échéance ou lorsque le groupe FMB en cède le contrôle. Les dettes financières sont décomptabilisées lorsqu'elles sont remboursées.

A ce jour, FMB n'a pas fait usage de l'option à la juste valeur (fair value option) décrite dans la norme IAS 39.

4.3 Produits dérivés

4.3.1 Dérivés énergétiques

FMB pratique le négoce de contrats de type forwards avec profils fixes ou flexibles et de type futures, dont les actifs sous-jacents sont l'électricité, le gaz et des certificats. Les contrats qui ont été conclus dans l'unique intention de dégager une marge commerciale sont traités comme des instruments financiers et qualifiés de dérivés énergétiques. Les positions ouvertes à la date de clôture du bilan sont comptabilisées à leur juste valeur. Les créances de FMB envers ses contreparties sont portées à l'actif du bilan en tant que valeurs de remplacement positives, les engagements au passif en tant que valeurs de remplacement négatives. On procède à une compensation (netting) des transactions en cours présentant des valeurs de remplacement positives ou négatives lorsque les réglementations contractuelles correspondantes le prévoient et que la compensation directe est juridiquement admissible et réalisable. Les pertes et gains réalisés et non réalisés sur dérivés énergétiques sont comptabilisés dans le «Résultat du négoce de dérivés énergétiques». Les valeurs de remplacement et le volume des contrats, c'est-à-dire la valeur sous-jacente ou nominale des transactions, sont présentés sous forme de tableau à la note 26.

4.3.2 Couverture contre les risques de taux et de change

FMB peut recourir à des instruments financiers dérivés pour se couvrir contre les risques de taux et de change. Ces instruments sont employés conformément aux principes de la politique en matière de couverture des risques et de risques de crédit. Ils sont évalués à leur juste valeur. Les variations de valeur, réalisées ou non, sur des instruments financiers destinés à couvrir les risques de change et de taux résultant des activités courantes sont portées au compte de pertes et profits par le biais du résultat financier.

4.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition ou de production, déduction faite des amortissements et dépréciations cumulés. Les amortissements se font de façon linéaire, suivant un plan basé sur la durée d'utilisation estimée des installations. Des contrôles sont effectués tous les ans pour réévaluer la durée d'utilisation des immobilisations et rechercher les éventuels signes de dépréciation. Les pertes de valeur sur immobilisations corporelles sont calculées selon les principes décrits à la note 4.12. Les immobilisations corporelles liées à une concession devant être restituée sans indemnité ne peuvent pas être amorties sur une durée supérieure à la durée attendue de la concession en question.

Les valeurs actuelles des frais estimés pour le démantèlement des centrales et l'élimination des déchets sont portées à l'actif du bilan avec les coûts d'acquisition ou de production (cf. note 4.14). Les éléments de combustible spécifiquement destinés à la centrale nucléaire de Mühleberg sont portés à l'actif du bilan dans les immobilisations corporelles. Compte tenu de la dépréciation, l'amortissement se fait au fur et à mesure de leur combustion.

Les intérêts versés sur les fonds de tiers pendant la phase de réalisation de projets d'investissement à long terme sont portés à l'actif. Les terrains sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition et ne sont amortis qu'en cas de dépréciation.

Les frais d'entretien et de réparation n'entraînant aucune augmentation de valeur sont directement imputés au compte de pertes et profits. Ces frais ne sont portés à l'actif que s'ils permettent d'allonger la durée de vie initialement estimée du bien concerné ou s'ils engendrent d'autres avantages économiques

substantiels (réduction des coûts, augmentation du rendement). Les coûts résultant de la mise en conformité avec des conditions imposées par la loi et n'engendrant pas d'intérêt direct futur ne sont portés à l'actif que s'ils permettent de générer un avantage sur d'autres actifs.

Les durées d'utilisation estimées des immobilisations corporelles se situent à l'intérieur des fourchettes indiquées ci-après, identiques à celles de l'exercice précédent:

Bâtiments	50 ans
Centrales	de 40 à 80 ans
Installations de transport et de distribution	de 20 à 50 ans
Installations informatiques	de 10 à 30 ans
Equipements d'exploitation et véhicules	de 3 à 20 ans
Éléments de combustible	selon combustion

4.5 Actifs incorporels

Les actifs incorporels englobent les droits d'utilisation, les droits contractuels ou légaux obtenus dans le cadre d'acquisitions, les logiciels, le goodwill ainsi que les certificats.

Les droits d'utilisation sont des indemnités uniques fixées par contrat, versées à des partenaires contractuels pour l'utilisation de leurs installations d'exploitation, ou des concessions pour la construction et l'exploitation d'installations propres. Les droits d'utilisation et les actifs incorporels provenant d'acquisitions sont amortis de façon linéaire sur la durée d'utilisation ou sur une durée qui ne peut excéder la durée du contrat.

Le goodwill n'est pas amorti suivant un plan, mais affecté aux unités génératrices de trésorerie concernées et contrôlé annuellement ou en présence de signes de dépréciation. S'agissant du traitement des certificats, cf. note 4.6.

4.6 Quotas d'émission de CO₂

Pour les quotas d'émission de CO₂ détenus dans le cadre de systèmes nationaux ou internationaux d'échange de quotas en vue de l'acquittement des taxes correspondantes, FMB a retenu la méthode dite «net liability approach». Les quotas attribués ou achetés sont inscrits dans les actifs incorporels à la valeur nominale de la contrepartie. Dès que les émissions réelles dépassent le nombre de quotas attribués à l'origine et encore détenus, une

provision est constituée. Les quotas d'émission sont assortis d'une durée d'utilisation limitée. Pendant leur durée de détention, les certificats ne subissent toutefois pas de diminution de valeur et ne sont donc pas amortis suivant un plan. La valeur des certificats est réalisée au moment de la vente de ces derniers ou de leur restitution aux autorités en compensation des émissions occasionnées. Le contrôle de la valeur effective des quotas d'émission est effectué en présence de signes indiquant une variation.

Pour les opérations portant sur des quotas d'émission et réalisées dans l'unique intention de dégager une marge commerciale, FMB applique la règle d'exception réservée aux courtiers arbitragistes de marchandises selon la norme IAS 2. Cette règle d'exception permet d'évaluer les quotas d'émission à la juste valeur diminuée des coûts de vente. Les variations de valeur à la date de clôture du bilan ainsi que les achats et ventes réalisés sont saisis dans le compte de pertes et profits pour leur montant net. Les produits dérivés sur quotas d'émission conclus dans l'intention de réaliser une marge commerciale sont traités de la même façon que les produits dérivés relevant du négoce d'énergie (cf. note 4.3.1).

Les certificats verts, qui attestent la production d'électricité à partir des sources d'énergie renouvelables, sont traités de manière analogue aux quotas d'émission.

4.7 Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les participations, les titres, les prêts et les placements à terme. Sont également comptabilisés dans les immobilisations financières les créances envers les fonds d'Etat et les excédents liés aux plans de prévoyance, dans la mesure où ils n'entrent pas dans le champ d'application des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 7.

Les titres cotés en Bourse appartenant à un portefeuille d'instruments financiers, faisant l'objet d'une gestion commune et pouvant être acquis ou cédés de manière régulière sont affectés à la catégorie «objets financiers évalués à leur juste valeur avec incidence sur le compte de pertes et profits» et comptabilisés dans l'actif circulant. Les autres titres et participations sont classés dans la catégorie des «actifs financiers disponibles à la vente» et comptabilisés dans l'actif immobilisé.

Les placements à terme et les prêts sont évalués selon la méthode du coût amorti.

Les exploitants de centrales nucléaires sont légalement tenus d'alimenter les fonds d'Etat (Fonds pour la désaffectation d'installations nucléaires et Fonds de gestion des déchets radioactifs provenant de centrales nucléaires) chaque année. Conformément aux dispositions légales, ces fonds d'Etat remboursent ensuite aux exploitants les coûts résultant des travaux de démantèlement des centrales nucléaires et de l'élimination des déchets. Les paiements ainsi effectués étant considérés comme des remboursements au sens de l'interprétation IFRIC 5, les versements sont portés à l'actif du bilan au titre de créances envers les fonds d'Etat. Pour l'évaluation de ces créances, on prend en compte le montant le plus faible entre le montant estimé de l'engagement (cf. note 4.14) et la juste valeur des parts détenues par l'entreprise dans la fortune nette des fonds. Les variations résultant des évaluations du fonds sont portées au compte de pertes et profits par le biais du résultat financier.

Les excédents liés aux plans de prévoyance sont évalués conformément à la norme IAS 19 (cf. note 4.17).

4.8 Créances et engagements résultant de ventes et de prestations/comptes de régularisation

Les créances sont comptabilisées au bilan sur la base de leur montant nominal, déduction faite des ajustements de valeur nécessaires. Les ajustements de valeur sont effectués sur la base de l'appréciation des différentes créances, des échéances de créances contractuelles ainsi que des habitudes de paiement des débiteurs. Les créances ne sont décomptabilisées que lorsqu'il existe suffisamment d'indices laissant supposer que le paiement n'aura plus lieu. Les engagements résultant d'achats et de prestations ne donnent lieu à aucun paiement d'intérêts et sont également comptabilisés au bilan sur la base de leur montant nominal. Les comptes de régularisation servant à la délimitation périodique des charges et des produits sont également inscrits au bilan sur la base de leur valeur nominale et répartis en comptes de régularisation financiers et autres comptes de régularisation. Les délimitations financières sont constituées par les prestations fournies ou acquises sur une base contractuelle qui n'ont pas encore été facturées à la date de clôture du bilan.

4.9 Stocks

Les stocks sont constitués entre autres de matériel mis en réserve pour la construction du réseau et pour les activités du domaine des installations électriques. Ils sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition ou de production, ou à leur valeur de cession nette si celle-ci est inférieure au coût d'acquisition ou de production. Les coûts d'acquisition ou de production des matériaux bruts et auxiliaires sont évalués sur la base d'une moyenne mobile pondérée. Les coûts affectés aux produits finis et semi-finis englobent tous les coûts qui sont directement imputables à ces produits ainsi qu'une part des frais généraux de fabrication. Les ajustements de valeur pour le matériel mis en réserve sont calculés sur la base d'une déduction pour obsolescence. Les intérêts sur fonds de tiers ne sont pas portés à l'actif. Les certificats conclus dans l'intention de réaliser une marge commerciale figurent également au sein des stocks. Ils sont évalués à leur juste valeur (cf. note 4.6).

4.10 Mandats en cours

Les mandats de fabrication des différents clients sont inscrits au bilan selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux (percentage of completion). Cette méthode se base sur une estimation individuelle du degré d'avancement effectif des travaux ou sur une estimation des coûts. L'avancement des travaux est déterminé sur la base des frais déjà engagés par rapport au coût total estimé du mandat. Le produit proportionnel à l'avancement des travaux ainsi calculé est inclus dans le chiffre d'affaires figurant au compte de pertes et profits. Le produit pris en compte comprend le montant initial du contrat ainsi que les éventuels changements intervenus par rapport aux travaux, droits à réparation et primes de performance fixés dans le contrat en question, pour autant que ces changements soient mesurables et facturables. Les mandats et groupes de mandats pour lesquels le résultat proportionnel ne peut être estimé de façon fiable sont portés à l'actif sur la base de leurs coûts. Les pertes attendues sont aussitôt inscrites intégralement au bilan. Après prise en compte des paiements partiels déjà effectués par les clients, les travaux en cours sont inscrits au bilan parmi les créances, en tant que montant net résultant de mandats de fabrication, ou parmi les autres engagements à court terme, en tant qu'acomptes clients.

4.11 Liquidités

Les liquidités sont évaluées à leur juste valeur. Elles englobent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires et les placements à court terme, d'une durée totale n'excédant pas trois mois, auprès d'établissements financiers. Cette définition des liquidités s'applique aussi aux flux de trésorerie.

4.12 Dépréciation (impairment) d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels

A chaque date de clôture de bilan, un contrôle est effectué pour vérifier s'il existe des signes qu'un actif ait pu perdre de la valeur ou qu'un actif ayant fait l'objet d'ajustements de valeur les exercices précédents ait pu se revaloriser. Si de tels indices sont effectivement constatés, on détermine la valeur réalisable des actifs concernés. Pour les actifs dont la durée d'utilisation n'est pas déterminée, le contrôle consiste non pas à rechercher les signes de dépréciation mais simplement à comparer la valeur comptable et la valeur réalisable: les actifs dont la valeur comptable est supérieure à la valeur réalisable font l'objet d'un ajustement de valeur par le biais du compte de pertes et profits. La valeur réalisable est donnée par la plus élevée des valeurs suivantes: le prix de vente net ou la valeur d'utilisation (valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés). On calcule normalement la valeur réalisable de chaque actif pris séparément. Lorsqu'il est impossible de définir la valeur réalisable individuelle d'un actif, on détermine la valeur réalisable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle appartient l'actif en question. Si la charge de dépréciation estimée est supérieure à la valeur comptable de l'actif, l'engagement n'est comptabilisé que s'il remplit les conditions pour former une provision ou un autre engagement. Lorsqu'une charge de dépréciation – pour autant qu'il ne s'agisse pas d'une dépréciation de goodwill – a été enregistrée lors des précédents exercices pour un actif donné et qu'il ressort du contrôle de la valeur réalisable que cet actif ne présente plus désormais qu'une dépréciation limitée, voire plus de dépréciation du tout, la charge de dépréciation en question est contre-passée. Pour les actifs soumis à amortissement, la contre-passation ne peut pas ramener la valeur d'un actif à un montant excédant la valeur résiduelle qu'il présenterait si sa valeur d'acquisition avait été amortie selon un plan d'amortissement. Les contre-passations sont également inscrites au compte de pertes et profits.

Les contrats de partenariat existants stipulent que les entreprises partenaires facturent l'énergie qu'elles produisent pour leurs actionnaires au prix de revient, indépendamment des prix actuels du marché. Compte tenu de l'engagement contractuel de payer le prix de revient de l'énergie, les surévaluations d'installations de production de sociétés partenaires doivent être portées à la rubrique des contrats défavorables d'acquisition d'énergie. En outre, compte tenu de l'obligation faite aux actionnaires de reprendre l'énergie à son prix de revient, la valeur effective des participations dans les entreprises partenaires évaluées par mise en équivalence est considérée comme établie.

4.13 Droits d'utilisation cédés

Les droits d'utilisation cédés sont comptabilisés dans les autres engagements à long terme. Ils recouvrent les contributions versées par des tiers au titre de droits de transit pour les installations de transport, les droits d'utilisation des installations ainsi que les contributions aux frais de réseau (contributions au raccordement). L'inscription au bilan s'effectue à la valeur nominale des entrées de trésorerie, déduction faite des dissolutions portées au compte de pertes et profits. L'engagement est amorti de façon linéaire sur la durée d'utilisation de l'installation, celle-ci ne pouvant excéder la durée du contrat relatif au droit cédé.

4.14 Provisions

Les provisions tiennent compte de tous les engagements identifiables à la date de clôture du bilan en rapport avec les événements et transactions passés dont la réalisation entraînera vraisemblablement une perte de ressources présentant un avantage économique, et dont le montant n'est certes pas connu de manière exacte mais peut être estimé de façon fiable. Lorsque la sortie de trésorerie est improbable ou que son montant ne peut être déterminé, elle est présentée sous les engagements conditionnels. Lorsque son montant est fortement dépendant de l'évolution d'un taux d'intérêt, c'est la valeur actuelle qui est retenue comme montant à provisionner.

En sa qualité d'exploitant de la centrale nucléaire de Mühlberg, le groupe FMB est légalement tenu de démanteler cette centrale après sa phase d'exploitation et d'en éliminer les déchets nucléaires. Les coûts qui en résultent sont réévalués

périodiquement. La valeur actuelle des frais estimés du démantèlement et de l'élimination des déchets est affectée aux provisions et capitalisée annuellement. Le montant correspondant est porté à l'actif avec les coûts d'acquisition ou de production de la centrale et amorti de façon linéaire sur la durée d'utilisation. Au moment de la mise en service de la centrale, les coûts liés à la mise en service ont été portés à l'actif et au passif. Chaque année, les frais de démantèlement et d'élimination nouvellement générés par l'exploitation de la centrale sont par ailleurs portés à l'actif de façon linéaire sur la base de la durée d'exploitation et amortis sur la durée d'utilisation moyenne des éléments de combustible. Le calcul des provisions se fonde sur les hypothèses principales suivantes :

- › durée d'exploitation de 50 ans;
- › taux de renchérissement moyen de 3%;
- › taux d'intérêt de 5%.

4.15 Impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice englobent les impôts en cours et les impôts différés, estimés sur la base des bénéfices réalisés. Les impôts sur le bénéfice en cours sont calculés conformément aux prescriptions fiscales locales. Les impôts différés permettent de prendre en compte, selon la méthode du report variable (liability method), les répercussions en termes d'impôts sur le bénéfice des différences qui existent entre les règles internes au groupe et les règles fiscales locales en matière d'évaluation des actifs et des passifs. Ils sont évalués sur la base des taux d'imposition effectifs ou sur la base des taux d'imposition attendus au moment de la compensation de ces différences.

Les impôts différés passifs sont toujours inscrits au bilan. En revanche, les impôts différés actifs ne sont inscrits au bilan que lorsque l'on estime qu'ils seront profitables, eu égard aux bénéfices futurs attendus.

Les variations enregistrées au niveau des impôts différés sont saisies dans le compte de pertes et profits, à moins que la différence temporaire ne soit imputable à une comptabilisation sans incidence sur le compte de pertes et profits. Dans ce cas, l'impôt différé est également comptabilisé sans incidence sur le compte de pertes et profits, par le biais du compte de résultat global.

4.16 Leasing

Le groupe FMB n'est à l'heure actuelle engagé dans aucune opération de leasing financier. A la date de clôture du bilan, les contrats de leasing opérationnel en cours concernent principalement la location à long terme d'immeubles commerciaux ou d'exploitation et le leasing automobile. Le leasing opérationnel n'est pas porté au bilan. Les redevances de leasing de l'exercice en cours sont comptabilisées dans les charges d'exploitation.

4.17 Prévoyance en faveur du personnel

Au sein du groupe FMB, il existe divers systèmes de prévoyance en faveur du personnel, en fonction des prescriptions légales. La grande majorité du personnel est affiliée à la Caisse de pension FMB. Celle-ci constitue une institution de prévoyance juridiquement indépendante, répondant aux critères d'un plan à primauté des prestations au sens de la norme IAS 19.

Les engagements et l'excédent de prévoyance découlant des plans à primauté des prestations sont calculés chaque année par des actuaires indépendants selon la méthode du coût unitaire projeté (projected unit credit). Celle-ci se base sur les années de service cumulées par les collaborateurs jusqu'à la date d'évaluation et sur une estimation de l'évolution future des salaires. Durant les périodes qui séparent les calculs, les droits acquis par les collaborateurs sont actualisés sur la base des paramètres définis à l'avance. Les excédents de prévoyance sont portés à l'actif lorsque l'excédent de couverture d'un plan de prévoyance au sens de la norme IAS 19 entraîne un avantage économique. Le calcul de cet avantage économique résultant des futures réductions de cotisations est effectué conformément aux directives de la norme IFRIC 14. Les charges de prévoyance annuelles, qui dépendent du volume de travail fourni pour la période sous revue, sont portées au compte de pertes et profits dans les charges de personnel. S'ils dépassent 10% du montant le plus élevé entre les actifs de prévoyance et les engagements de prévoyance, les bénéfices et pertes actuariels résultant des calculs périodiques sont portés au compte de pertes et profits de façon linéaire sur la durée moyenne de service restante.

Pour les plans à primauté des cotisations, les contributions à verser sont saisies dans le compte de pertes et profits pour chaque période concernée.

4.18 Rémunérations en actions

Les collaborateurs du groupe FMB ont la possibilité de participer au capital-actions de FMB à des conditions préférentielles. Le plan de participation prévoit de mettre tous les ans, pendant une durée non déterminée, un certain nombre d'actions nominatives à la disposition du personnel exerçant une activité à titre principal au sein du groupe FMB. Les actions en question sont vendues à un prix préférentiel, qui est redéfini chaque année, et incluent une période de blocage. L'attribution de ces actions au personnel n'est assortie d'aucune autre condition. Il n'y a donc pas de période d'acquisition des droits (vesting period) et la rémunération est saisie à la date d'attribution (grant date). La juste valeur des actions est calculée sur la base de leur cours en Bourse. La différence entre la juste valeur et le prix préférentiel payé par les collaborateurs est comptabilisée dans les charges de personnel au moment de l'attribution des actions. Les actions octroyées sont retirées du portefeuille d'actions propres.

4.19 Informations sectorielles

La détermination des segments et de leurs résultats au sens de la norme IFRS 8 se base sur la structure organisationnelle et le reporting interne utilisé par le management pour la gestion opérationnelle (management approach). Depuis le 1^{er} avril 2008, le groupe FMB est structuré en secteurs d'activité. Chaque secteur d'activité agit de manière autonome pour accomplir les tâches relevant d'un secteur déterminé de l'activité globale du groupe FMB et assume la responsabilité opérationnelle des résultats dans son domaine de compétence. L'organe décisionnel portant la responsabilité globale, à savoir la direction d'entreprise, attribue les ressources et détermine les résultats sur la base du résultat d'exploitation avant intérêts et impôts (EBIT).

Pour la présentation des informations sectorielles, les principes de comptabilisation et d'évaluation sont les mêmes que ceux qui s'appliquent à la présentation des chiffres consolidés à l'échelle du groupe. Les prix des transactions internes au groupe sont basés sur les prix du marché au moment de la conclusion de la transaction.

4.20 Incertitudes de l'évaluation

L'établissement de comptes consolidés conformes aux normes en vigueur en matière de présentation des comptes nécessite de procéder à des estimations et d'émettre des hypothèses qui influent sur les chiffres inscrits au bilan, au niveau des actifs, des provisions, des engagements et des engagements conditionnels à la date de clôture du bilan, ainsi que sur la présentation des produits et des charges de la période sous revue dans le compte de pertes et profits. Ces estimations et hypothèses se fondent sur l'expérience acquise par le passé et sur l'évaluation la plus précise possible des développements à venir. Les résultats effectivement enregistrés peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sont constamment réexaminées et les modifications éventuelles sont inscrites au compte de pertes et profits de l'exercice au cours duquel elles ont été constatées.

4.20.1 Goodwill

Le goodwill généré à l'occasion d'une fusion est contrôlé une fois par an afin de déterminer une éventuelle perte de valeur, ou plus souvent si des événements ou un changement de contexte laissent supposer la possibilité d'une dépréciation. A l'occasion de ce contrôle de la dépréciation (impairment test), la valeur réalisable est attribuée à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie.

Le montant réalisable d'une unité génératrice de trésorerie est donné par le plus élevé des deux montants suivants: la juste valeur, déduction faite des frais de vente, et la valeur d'usage. La détermination de la valeur d'usage se fonde sur différentes hypothèses intégrant des prévisions d'évolution à moyen et à long termes, telles que l'estimation des flux de paiement ou des taux de croissance. Le taux d'actualisation utilisé se fonde quant à lui sur les coûts moyens pondérés du capital du groupe FMB, compte tenu des adaptations nécessaires en fonction du profil de risque spécifique de l'unité génératrice de trésorerie.

4.20.2 Provisions

L'évaluation des provisions pour l'élimination des déchets nucléaires revêt une importance primordiale pour l'appréciation du bilan et du compte de pertes et profits de FMB. Les entreprises de la branche procèdent ensemble à un calcul détaillé des coûts liés au démantèlement des centrales et à l'élimina-

tion des déchets. Les résultats obtenus sont examinés par la Confédération. La dernière mise à jour du calcul des coûts remonte à 2006. Depuis l'attribution du permis d'exploiter à durée indéterminée pour la centrale nucléaire de Mühleberg en décembre 2009, FMB, à l'image des entreprises de la branche, se fonde sur une durée d'exploitation des installations de 50 ans. Le groupe FMB évalue lui-même les engagements spécifiques à sa centrale. Toute erreur survenant dans le calcul des coûts, de même que tout changement intervenant dans la législation en matière de désaffectation d'installations nucléaires et d'élimination des déchets radioactifs, peut avoir un impact sur le patrimoine et les résultats du groupe.

Les provisions pour contrats d'acquisition d'énergie défavorables couvrent les pertes attendues du fait de l'obligation de reprendre à son prix de revient l'énergie produite par les entreprises partenaires. Tout changement durable des prix à payer aurait un impact important sur le montant des provisions en question.

4.20.3 Prévoyance en faveur du personnel

Le calcul des engagements de prévoyance découlant des plans à primauté des prestations est effectué à partir d'hypothèses actuarielles qui peuvent diverger de la réalité et par là même influencer le patrimoine et les résultats de FMB.

4.20.4 Comptabilisation du chiffre d'affaires

Certaines ventes d'énergie opérées par le secteur d'activité Ventes, en particulier auprès des clients particuliers, ne sont décomptées et facturées que de façon semestrielle, à la fin mars et à la fin septembre, sur la base du relevé des compteurs. Les ventes d'énergie réalisées mais non facturées à la date de clôture du bilan, le 31 décembre, font donc l'objet d'une délimitation. Le calcul de cette délimitation se fonde sur un modèle de simulation, qui prend en compte l'historique de la consommation du client ainsi que les prix actuels des produits. Le montant total des quantités fournies peut être estimé assez précisément sur la base des volumes connus d'injections et de prélèvements. La délimitation ainsi déterminée peut différer des valeurs effectives qui auraient été constatées dans le cadre d'un relevé des compteurs et de la facturation correspondante.

5 Informations sectorielles

Les secteurs d'activités devant faire l'objet d'un rapport sont déterminés selon la structure de l'organisation et le reporting internes. Le groupe FMB est structuré en secteurs d'activité. Par secteurs d'activité, on entend les unités commerciales qui agissent de manière autonome pour accomplir les tâches relevant d'un secteur déterminé de l'activité globale du groupe FMB et assument la responsabilité opérationnelle des résultats dans leur domaine de compétence. Le groupe FMB compte trois secteurs d'activité devant faire l'objet d'un rapport.

- › Le secteur d'activité Energie Suisse comprend la production d'électricité dans les centrales exploitées en propre ou conjointement avec une entreprise partenaire en Suisse, ainsi que la vente de l'électricité aux clients finaux et aux partenaires distributeurs au niveau national.
- › Le secteur d'activité Energie International et commerce englobe la production dans les centrales exploitées en propre ou conjointement avec une entreprise partenaire ainsi que la vente d'électricité en Italie et en Allemagne, tout comme le négoce du courant, du gaz et de certificats en Suisse et à l'étranger.
- › Le secteur d'activité Réseaux construit, exploite et entretient les réseaux de transport et de distribution appartenant au groupe et assume pour des tiers la mise en place et l'entretien d'installations électriques, de réseaux électriques et de télécommunications ainsi que des installations relevant des infrastructures destinées aux transports.

Aucun secteur d'activité opérationnel n'a été regroupé avec un autre pour constituer les secteurs d'activité devant faire l'objet d'un rapport. Les résultats des secteurs d'activité sont contrôlés séparément par la direction d'entreprise, afin qu'elle puisse se prononcer sur la répartition des ressources et évaluer la productivité des unités. La conduite interne et l'évaluation de la productivité à long terme se fondent sur le résultat d'exploitation (EBIT).

La rubrique «Autres» comprend les secteurs dirigés de manière centralisée par le groupe; il s'agit en premier lieu des fonds de déclassement et d'élimination, du financement du groupe, des immeubles, des immobilisations financières et des impôts.

	Energie Suisse	Energie International et commerce	Réseaux	Autres	Consolidation	Total
2009 en millions de CHF						
Fourniture d'électricité Ventes Suisse	746,1					746,1
Rémunérations pour l'utilisation du réseau de distribution	356,9		10,1			367,0
Fourniture d'électricité Ventes à l'international		591,1				591,1
Fourniture d'électricité commerce		1 456,9				1 456,9
Résultat du négoce de dérivés énergétiques		24,5				24,5
Autres activités liées à l'énergie	12,3	91,4	57,8			161,5
Activités liées au gaz	2,9	32,7				35,6
Activités liées à la construction/à l'ingénierie et aux installations électriques	0,6		109,2			109,8
Variation de la valeur des mandats en cours	-1,4		-2,6			-4,0
Chiffre d'affaires net avec des clients tiers	1 117,4	2 196,6	174,5	0,0	0,0	3 488,5
Chiffre d'affaires net avec d'autres segments	882,2	887,5	418,6	46,9	-2 235,2	0,0
Prestations propres activées	3,5	0,1	35,8	0,3	3,1	42,8
Autres produits d'exploitation	51,1	10,1	18,6	116,4	-134,9	61,3
Prestation globale	2 054,2	3 094,3	647,5	163,6	-2 367,0	3 592,6
Approvisionnement en électricité auprès de tiers	-48,1	-1 680,3				-1 728,4
Approv. en électricité auprès d'entreprises partenaires et de sociétés associées	-305,7	-89,2				-394,9
Autres charges d'approv. en électricité	-10,7	-103,9	-56,4			-171,0
Approvisionnement en gaz	-2,6	-32,2				-34,8
Approv. en énergie auprès de tiers, d'entre- prises partenaires et de sociétés associées	-367,1	-1 905,6	-56,4	0,0	0,0	-2 329,1
Approv. en énergie auprès d'autres segments	-1 260,5	-868,1	-20,4		2 149,0	0,0
Charges d'exploitation hors approvisionnement en énergie	-340,0	-112,3	-396,7	-130,4	217,5	-761,9
Charges d'exploitation	-1 967,6	-2 886,0	-473,5	-130,4	2 366,5	-3 091,0
Résultat d'exploitation						
avant amortissements et dépréciations	86,6	208,3	174,0	33,2	-0,5	501,6
Amortissements et dépréciations	-12,4	-48,9	-71,6	-11,9	0,1	-144,7
Résultat d'exploitation	74,2	159,4	102,4	21,3	-0,4	356,9
Résultat financier						26,5
Résultat des sociétés évaluées par mise en équivalence						1,7
Résultat avant impôts sur le bénéfice						385,1
Entrées Immobilisations corporelles, actifs incorporels et fonds d'Etat	104,0	54,8	140,4	33,7	-0,5	332,4
Entrées Sociétés évaluées par mise en équivalence	4,3	242,8				247,1
Participations dans les sociétés évaluées par mise en équivalence au 31.12.2009	469,2	566,3	5,2			1 040,7
Total actif au 31.12.2009	2 560,5	1 601,9	1 572,2	4 731,8	-3 947,4	6 519,0

	Energie Suisse	Energie International et commerce	Réseaux	Autres	Consolidation	Total
2008 en millions de CHF						
Fourniture d'électricité Ventes Suisse	882,2		1,3			883,5
Rémunérations pour l'utilisation du réseau de distribution	110,7		13,5			124,2
Fourniture d'électricité Ventes à l'international		667,4				667,4
Fourniture d'électricité commerce		1 350,2				1 350,2
Résultat du négoce de dérivés énergétiques		23,2				23,2
Autres activités liées à l'énergie	7,4	133,9	40,9			182,2
Activités liées au gaz	1,7	52,2				53,9
Activités liées à la construction/à l'ingénierie et aux installations électriques	0,1		104,5			104,6
Variation de la valeur des mandats en cours	1,1		1,2			2,3
Chiffre d'affaires net avec des clients tiers	1 003,2	2 226,9	161,4	0,0	0,0	3 391,5
Chiffre d'affaires net avec d'autres segments	560,7	585,2	435,1	27,6	-1 608,6	0,0
Prestations propres activées	3,7	0	30,7	0,5	0,7	35,6
Autres produits d'exploitation	51,8	11,1	33,2	111,8	-138,8	69,1
Prestation globale	1 619,4	2 823,2	660,4	139,9	-1 746,7	3 496,2
Approvisionnement en électricité auprès de tiers	-64,2	-1 714,7				-1 778,9
Approv. en électricité auprès d'entreprises partenaires et de sociétés associées	-276,8	-63,1				-339,9
Autres charges d'approv. en électricité	-4,0	-146,6	-10,0			-160,6
Approvisionnement en gaz	-1,5	-52,0				-53,5
Approv. en énergie auprès de tiers, d'entre- prises partenaires et de sociétés associées	-346,5	-1 976,4	-10,0	0,0	0,0	-2 332,9
Approv. en énergie auprès d'autres segments	-880,3	-536,2	-18,4		1 434,9	0,0
Charges d'exploitation hors approvisionnement en énergie	-290,8	-139,6	-416,7	-156,6	311,7	-692,0
Charges d'exploitation	-1 517,6	-2 652,2	-445,1	-156,6	1 746,6	-3 024,9
Résultat d'exploitation						
avant amortissements et dépréciations	101,8	171,0	215,3	-16,7	-0,1	471,3
Amortissements et dépréciations	-39,6	-4,9	-79,3	-8,7	0,1	-132,4
Résultat d'exploitation	62,2	166,1	136,0	-25,4	0,0	338,9
Résultat financier						-190,6
Résultat des sociétés évaluées par mise en équivalence						23,3
Résultat avant impôts sur le bénéfice						171,6
Entrées Immobilisations corporelles, actifs incorporels et fonds d'Etat	108,7	52,1	139,7	17,5	-0,1	317,9
Entrées Sociétés évaluées par mise en équivalence	14,6	142,2				156,8
Participations dans les sociétés évaluées par mise en équivalence au 31.12.2008	453,6	361,7	4,9			820,2
Total actif au 31.12.2008	2 594,6	1 411,5	1 505,8	4 034,3	-3 556,9	5 989,3

Informations par pays

Le chiffre d'affaires réalisé avec les clients externes selon le pays est structuré en fonction du lieu de livraison du produit en question. Les actifs à long terme englobent les immobilisations corporelles, les actifs incorporels et les participations aux sociétés évaluées par mise en équivalence.

	Suisse		Allemagne		Italie		Autres pays étrangers		Total	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
en millions de CHF										
Chiffre d'affaires net avec des clients externes	1 550,5	1 485,9	1 098,0	954,1	712,6	582,0	127,4	369,5	3 488,5	3 391,5
Actifs à long terme	2 503,3	2 384,1	263,5	147,9	456,2	397,1	0,0	0,0	3 223,0	2 929,1

Informations sur les principaux clients

Il n'y a pas de transactions réalisées avec un seul client externe dont les produits atteignent 10% ou plus du chiffre d'affaires net.

6 Charges de personnel

en millions de CHF	2009	2008
Salaires et traitements	276,9	261,7
Prestations sociales et autres charges de personnel	67,8	60,5
Variation des excédents liés aux plans de prévoyance	-28,6	0,0
Total	316,1	322,2
Effectifs à la date de clôture du bilan, équivalence en postes à plein temps	31.12.2009	31.12.2008
Collaborateurs	2 688	2 613
Apprentis	174	168
Total	2 862	2 781

Les charges de personnel comprennent le produit de la variation des excédents liés aux plans de prévoyance, soit 28,6 millions de CHF. Cette adaptation avec incidence sur le compte de pertes et profits est due à des changements dans le plan de prévoyance de la caisse de pension FMB, qui ont entraîné une réduction de ses engagements. Conformément à la norme IAS 19, les changements de plan sont immédiatement reportés au compte de pertes et profits.

7 Autres charges d'exploitation

en millions de CHF	2009	2008
Droits, taxes et autres impôts	69,9	56,7
Autres charges d'exploitation	171,3	147,0
Total	241,2	203,7

8 Amortissements et dépréciations

en millions de CHF	2009	2008
Immobilisations corporelles	113,2	125,5
Actifs incorporels	31,5	6,9
Total	144,7	132,4

9 Résultat financier

en millions de CHF	2009	2008
Produit des intérêts	16,8	34,8
Produit des dividendes	5,7	5,4
Ajustements de valeur sur fonds d'État	75,3	0,0
Plus-values sur la vente d'immobilisations financières	2,7	4,1
Ajustements de valeur sur titres détenus à des fins de négoce	10,5	8,2
Autres produits financiers	0,2	0,2
Produits financiers	111,2	52,7
Charges d'intérêt	-13,0	-8,2
Charges d'emprunt activées	1,3	0,2
Intérêts des provisions	-59,2	-57,0
Ajustements de valeur sur fonds d'Etat	0,0	-126,4
Moins-values sur la vente d'immobilisations financières	-1,7	-9,7
Ajustements de valeur sur titres détenus à des fins de négoce	-1,4	-16,9
Autres charges financières	-8,3	-3,5
Changes	-2,4	-21,8
Charges financières	-84,7	-243,3
Total	26,5	-190,6

10 Impôts sur le bénéfice

en millions de CHF	2009	2008
Impôts courants sur le bénéfice	71,9	38,4
Impôts différés	14,7	-5,5
Total impôts sur le bénéfice	86,6	32,9
Détermination des impôts sur le bénéfice présentés dans les comptes en millions de CHF	2009	2008
Résultat avant impôts sur le bénéfice	385,1	171,6
Impôts pour un taux d'imposition prévu de 20,0% (20,1% l'exercice précédent)	77,0	34,5
Ajustements de valeur des impôts différés actifs	0,2	0,0
Influence de la déduction des participations et des produits non imposables	0,8	-1,8
Influence des charges non déductibles	6,9	0,9
Non inscription ou inscription partielle à l'actif de pertes fiscales	2,9	0,4
Impôts dus pour les exercices précédents	-0,6	0,1
Autres postes	-0,6	-1,2
Total impôts sur le bénéfice	86,6	32,9
Taux d'imposition effectif	22,5%	19,2%
Variation des impôts différés actifs/passifs en millions de CHF	2009	2008
Impôts différés actifs/passifs au 01.01	511,9	519,1
Changements dans le périmètre de consolidation	0,2	0,0
Constitution/dissolution via le compte de pertes et profits	14,7	-5,5
Ajustement de valeur des instruments financiers via le compte de résultat global	-1,3	1,1
Changes	0,1	-2,8
Impôts différés actifs/passifs au 31.12	525,6	511,9

Impôts différés actifs et passifs selon l'origine de la différence temporaire en millions de CHF	31.12.2009	31.12.2008
Actif immobilisé	266,3	272,4
Actif circulant	24,3	69,2
Provisions et autres engagements à long terme	237,2	212,5
Engagements à court terme	3,7	-38,8
Reports de perte activés	-5,9	-3,4
Total impôts différés actifs/passifs	525,6	511,9
Inscrits au bilan au titre de:		
› Impôts différés passifs	553,4	533,8
› Impôts différés actifs	-27,8	-21,9
Impôts différés passifs nets	525,6	511,9

Les impôts différés actifs se composent des différences temporaires dans l'actif immobilisé à hauteur de 21,3 millions de CHF (18,5 millions de CHF l'exercice précédent) et des différences temporaires dans les capitaux étrangers à court terme à hauteur de 4,3 millions de CHF (aucun l'exercice précédent). La variation des différences temporaires a entraîné une charge d'impôts différés avec incidence sur le compte de pertes et profits de 17,2 millions de CHF (contre 2,1 millions de CHF l'exercice précédent).

Le taux d'imposition prévu est un taux pondéré moyen recalculé chaque année (sur la base du résultat avant impôts de chaque société du groupe et du taux d'imposition local applicable). Il ne s'écarte pas de manière notable du taux prévu durant l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2009, les reports de pertes fiscales non activés s'élevaient à 3,5 millions de CHF (contre 1,9 million l'exercice précédent). Ces reports de pertes n'ont pas été activés, car une compensation avec les bénéfices imposables futurs à l'intérieur du délai fiscal autorisé paraît improbable. Sur ces reports de pertes, une part de 0,7 million de CHF arrive à échéance en 2012, une part de 0,2 million de CHF en 2014, une part de 1,3 million de CHF en 2015, et une part de 0,8 million de CHF en 2016. La part restante de 0,5 million de CHF est valable de façon illimitée. Le taux d'imposition applicable aux reports de pertes s'élèverait en moyenne à 23,3%. Les pertes fiscales pour les sociétés du groupe étrangères ont été portées à l'actif lorsque les taux d'imposition pouvaient être compensés au sein d'Organschaften avec les recettes prévues.

A la date de clôture du bilan, il n'existait sur les participations aucune différence temporaire avec conséquences fiscales dont le renversement soit contrôlable et improbable dans un avenir prévisible et n'entraînant donc pas de comptabilisation d'impôts différés.

11 Bénéfice par action

	2009	2008
Nombre d'actions émises (valeur nominale de 2,50 CHF)	52 800 000	52 800 000
./. Nombre d'actions détenues par le groupe (moyenne pondérée)	- 775 037	- 859 437
Nombre d'actions en circulation (moyenne pondérée)	52 024 963	51 940 563
Part des actionnaires FMB au bénéfice net, en millions de CHF	298,4	137,8
Bénéfice par action, en CHF	5,74	2,65
Dividende par action, en CHF	2,50	2,30

Le bénéfice non dilué par action est déterminé sur la base du stock d'actions moyen pondéré. Il n'y a pas de motif de dilution du bénéfice par action.

Le dividende de 2,50 CHF par action pour l'exercice 2009 correspond à la proposition faite par le conseil d'administration à l'assemblée générale et doit encore être approuvé par celle-ci. Rapporté au nombre d'actions en circulation à la date de clôture du bilan, le montant total des dividendes s'élèverait à 130,1 millions de CHF.

12 Changes

Le rapport financier est établi en francs suisses (CHF). Les cours de change par rapport au franc suisse utilisés pour l'établissement des comptes du groupe sont les suivants:

	Cours de change au 31.12.2009	Cours de change au 31.12.2008	Moyenne 2009	Moyenne 2008
CHF/EUR	1,488	1,494	1,528	1,599

13 Immobilisations corporelles	Centrales	Installations de transport et de distribution	Bâtiments et terrains	Combustibles nucléaires	Autres immobilisations corporelles	Installations en construction	Total
en millions de CHF							
Valeurs brutes au 31.12.2007	1 481,1	2 316,1	198,8	631,7	286,6	155,3	5 069,6
Entrées	29,9	8,7	2,4	24,7	4,5	205,7	275,9
Sorties	-11,9	-81,8	-0,3	-36,4	-4,3		-134,7
Reclassifications	18,9	86,8	3,2		20,5	-129,4	0,0
Changes	-14,1		-0,6		-0,5	-0,4	-15,6
Valeurs brutes au 31.12.2008	1 503,9	2 329,8	203,5	620,0	306,8	231,2	5 195,2
Changements dans le périmètre de consolidation			-4,9		0,3	9,7	5,1
Entrées	7,7	2,6	0,4	27,1	5,1	251,9	294,8
Sorties	-70,8	-8,4	-0,1	-79,1	-29,8		-188,2
Reclassifications	60,5	89,0	24,9		27,1	-201,5	0,0
Changes	-0,5		0,1			-0,8	-1,2
Valeurs brutes au 31.12.2009	1 500,8	2 413,0	223,9	568,0	309,5	290,5	5 305,7
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2007	1 140,0	1 239,5	83,3	567,2	181,9	0,0	3 211,9
Amortissements	22,6	61,7	4,2	18,0	19,0		125,5
Sorties		-35,4	-0,2	-36,4	-4,3		-76,3
Changes	-0,9				-0,2		-1,1
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2008	1 161,7	1 265,8	87,3	548,8	196,4	0,0	3 260,0
Changements dans le périmètre de consolidation					0,1		0,1
Amortissements	33,1	56,7	4,9	18,1	21,7		134,5
Dépréciations	10,5					7,1	17,6
Sorties	-2,8	-6,3	-0,1	-53,4	-29,7		-92,3
Annulation de dépréciations	-20,0			-18,9			-38,9
Reclassifications	-0,7	0,5	0,2				0,0
Changes	-0,4						-0,4
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2009	1 181,4	1 316,7	92,3	494,6	188,5	7,1	3 280,6
Valeurs nettes au 31.12.2008	342,2	1 064,0	116,2	71,2	110,4	231,2	1 935,2
Valeurs nettes au 31.12.2009	319,4	1 096,3	131,6	73,4	121,0	283,4	2 025,1

Les variations suivantes des immobilisations corporelles sont liées à la décision du DETEC d'octroyer à FMB une autorisation d'exploitation de durée indéterminée pour la centrale nucléaire de Mühleberg ainsi qu'aux modifications apportées aux hypothèses relatives à la durée d'exploitation des installations, passée de 40 à 50 ans (cf. note 21):

- › Les sorties de la valeur d'acquisition des installations et des combustibles à hauteur de respectivement 63,2 millions de CHF et 25,8 millions de CHF comprennent la dissolution des provisions pour l'élimination des déchets nucléaires sans incidence sur le compte de pertes et profits.
- › Durant l'exercice sous revue, les dépréciations de 38,9 millions de CHF sur les installations et les combustibles de la centrale nucléaire ont été annulées avec incidence sur le compte de pertes et profits. Cette annulation concerne le secteur d'activité Energie Suisse.

Du fait de modifications des évaluations du marché italien, les projets de centrales en cours ont été contrôlés sous l'angle de leur valeur effective et la valeur comptable des installations en construction a été réduite à leur valeur réalisable. La valeur réalisable a été déterminée sur la base de la valeur d'usage et, pour les calculs, les cash-flow attendus ont été corrigés d'un WACC (après impôts) de 6,6%. D'autres dépréciations se sont révélées nécessaires du fait de dommages subis par des installations de centrales en Suisse et en Allemagne. Ces dépréciations concernaient le secteur Energie International et commerce à hauteur de 13,9 millions de CHF et le secteur Energie Suisse à hauteur de 3,7 millions de CHF.

Tant les dépréciations que l'annulation des dépréciations ont été intégrées avec incidence sur le compte de pertes et profits au poste «Amortissements et dépréciations». Du fait de la prolongation de la durée d'exploitation et de la diminution des valeurs d'acquisition, il faut s'attendre à ce que les amortissements à venir soient inférieurs de quelque 15 millions de CHF par rapport à ceux de l'exercice 2009 et sur la base des valeurs comptables au 31 décembre 2009.

Au 31 décembre 2009, les valeurs d'assurance-incendie s'élevaient à 3 030,5 millions de CHF (3 007,5 millions de CHF l'exercice précédent). Des charges d'emprunt liées à des investissements ont été portées à l'actif du bilan pour un montant de 1,3 million de CHF (exercice précédent: 0,2 million de CHF). Le taux d'intérêt moyen appliqué pour l'inscription à l'actif du bilan était de 3,3%. Au cours de l'exercice, des indemnités à hauteur de 0,5 million de CHF ont été comptabilisées via le compte de pertes et profits pour les immobilisations corporelles qui se sont dépréciées, ont été détruites ou ont été mises hors service (2,1 millions de CHF l'exercice précédent). Parmi les entrées liées aux combustibles nucléaires, 5,1 millions de CHF sont sans incidence sur les liquidités (5,1 millions de CHF l'exercice précédent). Cela correspond au transfert sans incidence sur les liquidités en rapport avec l'engagement lié à l'élimination des déchets nucléaires.

14 Participations dans les sociétés évaluées par mise en équivalence

en millions de CHF	Joint-ventures	Sociétés associées	Total
Etat au 31.12.2008	380,3	439,9	820,2
Entrées	1,1	246,0	247,1
Changement de la méthode de consolidation	0,0	5,6	5,6
Sorties	-0,1	0,0	-0,1
Dividendes	-13,1	-13,0	-26,1
Résultat proportionnel	19,7	-3,0	16,7
Dépréciations	-2,6	-12,4	-15,0
Changes	0,0	-7,7	-7,7
Etat au 31.12.2009	385,3	655,4	1 040,7

Les investissements dans les sociétés associées comprennent l'acquisition de 33% des parts de Fortore Wind S.r.l., sise à Lucera (I), pour un montant de 117,1 millions de CHF. Par ailleurs, des apports de capitaux à hauteur de 124,2 millions de CHF ont été versés pour financer la centrale actuellement en construction dans le cadre de la participation de 33% à GDF SUEZ Kraftwerk Wilhelmshaven GmbH & Co. KG, dont le siège est à Berlin (D). La modification de la méthode de consolidation concerne la société STKW Energie Dörpen GmbH & Co. KG, jusque-là consolidée par intégration globale, et dans laquelle la société allemande Energie Baden-Württemberg AG (EnBW) détient dorénavant une participation de 75,1%.

La présence de signes de dépréciations a entraîné le contrôle de la valeur effective de certaines participations à des sociétés évaluées par mise en équivalence. Il en est ressorti que la valeur comptable était supérieure à la valeur réalisable. La valeur réalisable des participations correspond à la valeur d'usage. Les calculs ont été réalisés sur la base du cash-flow estimé de chaque entreprise, déduction faite d'un WACC (après impôts) de 6,6%. La valeur des participations dans ces sociétés évaluées par mise en équivalence a été réduite de 15,0 millions de CHF, à leur valeur réalisable de 5,5 millions de CHF. Ces dépréciations ont été inscrites dans le compte de pertes et profits par le biais du résultat des sociétés évaluées par mise en équivalence. Les participations concernées relèvent du segment d'activité Energie International et commerce.

Valeurs clés des joint-ventures en millions de CHF	Valeurs brutes 31.12.2009	Valeurs brutes 31.12.2008	Part 31.12.2009	Part 31.12.2008
Actif immobilisé	8 818,1	8 488,1	1 554,1	1 496,1
Actif circulant	628,8	696,3	127,6	119,5
Fonds de tiers à long terme	6 272,9	6 045,1	1 076,5	1 000,9
Fonds de tiers à court terme	1 210,3	1 239,2	219,9	234,4
Produits	1 939,9	1 707,1	395,4	348,9
Charges	1 814,9	1 767,0	378,3	344,7
Bénéfices	125,0	-59,9	17,1	4,2

La majeure partie des joint-ventures sont des entreprises partenaires. Les contrats de partenariat existants stipulent que les actionnaires des entreprises partenaires sont tenus de payer les frais annuels proportionnellement à leur participation (remboursement et intérêts des fonds de tiers inclus).

Valeurs clés des sociétés associées en millions de CHF	Valeurs brutes 31.12.2009	Valeurs brutes 31.12.2008	Part 31.12.2009	Part 31.12.2008
Actif immobilisé	2 526,5	1 433,7	787,1	422,6
Actif circulant	848,3	783,0	190,6	229,8
Fonds de tiers à long terme	543,9	145,9	178,6	38,2
Fonds de tiers à court terme	727,4	629,4	143,7	174,3
Produits	1 953,6	779,4	385,6	237,8
Charges	1 993,6	713,5	401,0	218,7
Bénéfices	-40,0	65,9	-15,4	19,1

15 Immobilisations financières	Immobilisations financières disponibles à la vente	Titres détenus à des fins de négoce	Prêts	Placements à terme	Créances envers les fonds d'Etat	Excédents liés aux plans de prévoyance	Total
en millions de CHF							
Etat au 31.12.2007	289,0	162,3	31,8	491,1	628,8	70,1	1 673,1
Entrées	1,5	128,2	4,3	967,6	0,8		1 102,4
Sorties	-0,1	-81,2	-2,2	-840,9			-924,4
Changes			-0,5				-0,5
Ajustement de valeur via le compte de pertes et profits		-8,5			-126,4		-134,9
Ajustement de valeur via le compte de résultat global	-0,8						-0,8
Etat au 31.12.2008	289,6	200,8	33,4	617,8	503,2	70,1	1 714,9
Entrées	0,6	96,7	62,6	655,1	0,8		815,8
Sorties		-41,8	-11,4	-685,0			-738,2
Changes			-0,7				-0,7
Ajustement de valeur via le compte de pertes et profits		8,4			75,3	28,6	112,3
Ajustement de valeur via le compte de résultat global	-5,1						-5,1
Dépréciations			-5,0				-5,0
Etat au 31.12.2009	285,1	264,1	78,9	587,9	579,3	98,7	1 894,0
dont :							
› Immobilisations financières à court terme		264,1	9,0	587,7			860,8
› Immobilisations financières à long terme	285,1		69,9	0,2	579,3	98,7	1 033,2
dont :							
› Actifs financiers selon IFRS 7	285,1	264,1	78,9	587,9			1 216,0
› Autres actifs					579,3	98,7	678,0

La durée résiduelle moyenne pondérée des placements à court terme s'élève à 4,7 mois (4,8 mois l'exercice précédent), et leur taux de rémunération moyen pondéré à 0,5% (2,8% l'exercice précédent).

Les immobilisations financières disponibles à la vente, les titres détenus à des fins de négoce et les parts dans les fonds d'Etat sont inscrits au bilan à leur juste valeur. Les fonds d'Etat étant gérés par la Confédération, FMB n'a pas accès aux actifs gérés. Si les parts détenues dans la fortune nette des fonds d'Etat sont supérieures à la valeur actuelle des coûts prévus pour le démantèlement et l'élimination des déchets radioactifs de la centrale nucléaire de Mühleberg, FMB bénéficie d'un droit de régularisation à hauteur de l'excédent de capital versé.

En rapport avec la modification de l'évaluation du marché italien, un emprunt a dû être corrigé de 5,0 millions de CHF. La dépréciation figure dans les charges financières et concerne le secteur d'activité Energie International et commerce.

	Droits d'utilisation	Goodwill	Certificats	Autres	Total
16 Actifs incorporels					
en millions de CHF					
Valeurs brutes au 31.12.2007	89,4	178,7	0,0	8,5	276,6
Changements dans le périmètre de consolidation					0,0
Entrées résultant d'acquisitions	33,8	0,7		6,7	41,2
Sorties					0,0
Changes	-2,0	-0,9		-0,1	-3,0
Valeurs brutes au 31.12.2008	121,2	178,5	0,0	15,1	314,8
Changements dans le périmètre de consolidation	0,4			1,0	1,4
Entrées résultant d'acquisitions	4,9	0,5	28,2	3,2	36,8
Sorties			-5,0	-3,8	-8,8
Changes	-0,1	-0,1			-0,2
Valeurs brutes au 31.12.2009	126,4	178,9	23,2	15,5	344,0
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2007	40,6	92,4	0,0	1,1	134,1
Amortissements	2,1			4,8	6,9
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2008	42,7	92,4	0,0	5,9	141,0
Amortissements	2,1			3,0	5,1
Dépréciations	23,5		2,9		26,4
Sorties				-3,7	-3,7
Changes	-0,6				-0,6
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2009	67,7	92,4	2,9	5,2	168,2
Valeurs nettes au 31.12.2008	78,5	86,1	0,0	9,2	173,8
Valeurs nettes au 31.12.2009	58,7	86,5	20,3	10,3	175,8

A la suite d'un changement dans l'évaluation du marché italien, la valeur effective d'un droit de prélèvement d'énergie lié à un projet de centrale inscrit au bilan sous les droits d'utilisation a été contrôlé et sa valeur comptable a été réduite à sa valeur réalisable. La valeur réalisable a été déterminée sur la base de la valeur d'usage et, pour les calculs, les cash-flow attendus ont été corrigés d'un WACC de 6,6%. Par ailleurs, des certificats ont été abaissés à leur juste valeur. La juste valeur a été déterminée sur la base des cours du marché. Les dépréciations ont été inscrites avec incidence sur le compte de pertes et profits au poste «Amortissements et dépréciations» et concernent le secteur d'activité Energie International et commerce.

A la suite de la restructuration de l'organisation et du reporting internes selon des secteurs d'activité assumant la responsabilité opérationnelle des résultats, le contrôle de la valeur effective du goodwill a dorénavant lieu à l'échelon du secteur d'activité. Pour évaluer la valeur effective du goodwill inscrit au bilan, les unités génératrices de trésorerie déterminantes sont désormais les secteurs d'activité. Jusque là, ce sont les sociétés du groupe qui constituaient les unités génératrices de trésorerie.

A la date de clôture du bilan, le goodwill se répartit sur les unités génératrices de trésorerie suivantes:

en millions de CHF	31.12.2009	31.12.2008
Energie Suisse	77,6	77,1
Energie International et commerce	8,8	8,9
Autres	0,1	0,1
Total	86,5	86,1

La valeur effective du goodwill inscrit au bilan a été contrôlée au cours de l'exercice sous revue (impairment test). Pour ce faire, la valeur comptable a été comparée à la valeur réalisable des unités génératrices de trésorerie. La valeur réalisable correspond à la valeur d'usage (value in use). Les calculs ont été réalisés sur la base des estimations de cash-flow issues des business plans approuvés par le management sur une période de quatre ans. Le cash-flow généré après cette période a été extrapolé à l'aide d'un taux de croissance estimé. Le contrôle de la valeur effective du goodwill inscrit au bilan n'a révélé aucune nécessité de réduction de valeur.

Les calculs de la valeur d'usage se fondent sur les principales hypothèses suivantes:

%	WACC (avant impôts)		WACC (après impôts)		Taux de croissance à long terme	
	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008
Energie Suisse	7,6	7,5	6,0	5,9	1,0	1,0
Energie International et commerce	8,8	8,8	6,8	6,7	1,0	1,0

L'analyse de sensibilité réalisée montre que des changements réalistes concernant les principales hypothèses n'entraîneraient pas de dépréciation de la valeur réalisable faisant chuter cette dernière en dessous de la valeur comptable.

17 Stocks

en millions de CHF	31.12.2009	31.12.2008
Matériel et marchandises	17,7	19,3
Correction de valeur Matériel et marchandises	-2,9	-2,5
Certificats	5,9	0,0
Total	20,7	16,8

18 Créances

en millions de CHF	31.12.2009	31.12.2008
Créances résultant de ventes et de prestations	483,2	521,9
Autres créances financières	56,5	61,4
Autres créances	29,1	30,5
Acomptes versés	0,3	1,0
Mandats en cours	9,8	11,5
Total	578,9	626,3

Le poste des mandats en cours comprend des paiements partiels à la date de clôture du bilan pour un montant de 14,1 millions de CHF (15,0 millions de CHF l'exercice précédent) ainsi que des bénéfices proportionnels de 1,0 million de CHF (1,2 million de CHF l'exercice précédent).

Le tableau ci-dessous présente la structure d'âge des créances en retard, non réajustées, résultant de ventes et de prestations:

en millions de CHF	31.12.2009	31.12.2008
Créances résultant de ventes et de prestations	483,2	521,9
dont:		
› non en retard	413,2	449,1
› en retard depuis 1 à 30 jours	15,5	17,4
› en retard depuis 31 à 90 jours	48,3	45,6
› en retard depuis 91 à 180 jours	3,7	2,2
› en retard depuis 181 à 360 jours	1,3	1,9
› en retard depuis plus de 360 jours	1,2	5,7

Concernant les créances résultant de ventes et de prestations, ainsi que les autres actifs financiers qui ne sont ni en retard ni réajustés, rien ne permet de présumer, à la date de clôture du bilan, que les débiteurs ne respecteront pas leurs obligations de paiement.

Les ajustements de valeur inclus dans les créances résultant de ventes et de prestations ainsi que dans les autres créances financières ont enregistré les variations suivantes:

en millions de CHF	Créances résultant de ventes et de prestations	Autres créances financières
Ajustements de valeur au 31.12.2007	3,2	1,5
Constitutions nettes	3,0	0,1
Sorties de créances irrécouvrables	- 1,0	
Ajustements de valeur au 31.12.2008	5,2	1,6
Constitutions nettes	2,9	
Sorties de créances irrécouvrables	- 1,6	
Ajustements de valeur au 31.12.2009	6,5	1,6

Exception faite des emprunts à long terme (cf. note 15), les autres actifs financiers n'ont connu aucun ajustement de valeur. Les postes restants du bilan ne comportent pas d'actifs financiers importants en retard et non réajustés. Enfin, aucun des actifs financiers n'a fait l'objet d'une renégociation des conditions, destinée à éviter un retard ou un réajustement.

19 Comptes de régularisation

en millions de CHF	31.12.2009	31.12.2008
Comptes de régularisation financiers	130,3	147,7
Autres comptes de régularisation	36,1	38,0
Total comptes de régularisation actifs	166,4	185,7
Comptes de régularisation financiers	126,7	155,7
Autres comptes de régularisation	33,4	25,4
Total comptes de régularisation passifs	160,1	181,1

20 Capital-actions et réserves

Actionnaires majoritaires et leur participation directe	31.12.2009	31.12.2008
Canton de Berne	52,54%	52,54%
E.ON Energie AG	20,99%	20,99%
Groupe E SA	4,99%	4,99%

Transactions avec les actions propres	Nombre	Valeur comptable mio. de CHF	Dont celles ayant un effet sur les liquidités mio. de CHF
31.12.2007	969 146	110,2	
Achats	41 988	4,1	4,1
Ventes/cessions	- 155 553	- 17,9	- 10,9
31.12.2008	855 581	96,4	
Achats	4 750	0,4	0,4
Ventes/cessions	- 116 574	- 12,5	- 5,6
31.12.2009	743 757	84,3	

Capital-actions

Le capital-actions émis et entièrement libéré se compose de 52 800 000 actions nominatives d'une valeur nominale unitaire de 2,50 CHF.

Réserves provenant de capitaux

Ces réserves comprennent l'agio versé au moment de l'émission des actions.

Bénéfices retenus

Les bénéfices retenus se composent des réserves légales et statutaires (hors réserves provenant de capitaux), des bénéfices non distribués des exercices précédents ainsi que des plus-values et moins-values réalisées sur les ventes d'actions propres.

Change

Les réserves pour change comprennent les différences de change résultant de la conversion en francs des comptes annuels des sociétés du groupe situées à l'étranger.

Réserves de réévaluation

On saisit dans les réserves de réévaluation les adaptations effectuées sur la valeur des immobilisations financières disponibles à la vente jusqu'au moment de leur réalisation ou de leur comptabilisation dans les dépréciations.

Actions propres

Les actions FMB détenues par BKW FMB Energie SA ou par les sociétés du groupe sont déduites des fonds propres à leur valeur d'acquisition. Les actions propres sont utilisées pour l'essentiel dans le cadre des programmes de participation destinés au personnel. Au 31 décembre 2009, 17 980 actions FMB étaient détenues par les sociétés du groupe (17 980 l'exercice précédent) et 3 600 par les sociétés évaluées par mise en équivalence (3 600 l'exercice précédent).

Gestion du capital

Le groupe FMB poursuit un objectif de croissance et de sécurisation à long terme de la valeur de l'entreprise. Sa politique de gestion du capital a pour but d'assurer durablement la solvabilité et la capacité de financement du groupe en conservant une structure de bilan compatible avec la notation visée, et de limiter l'impact potentiel des variations de valeur de l'ensemble du portefeuille financier et du portefeuille de risques. Le groupe FMB vise un reversement constant des dividendes, fondé sur un taux de distribution situé entre 40 et 50% du bénéfice net. Les moyens financiers du groupe FMB sont consacrés en priorité à son domaine d'activité principal et assurent la marge de manœuvre entrepreneuriale conformément aux objectifs de la stratégie du groupe.

A la date de clôture du bilan, la part des fonds propres a enregistré un léger recul de 1,5% par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 49,8%. La politique de gestion du capital n'a pas subi de modification au cours de l'exercice 2009.

21 Provisions	Elimination des déchets nucléaires	Contrats d'acquisition d'énergie défavorables	Contrats de vente d'énergie défavorables	Restructurations	Autres provisions	Total
en millions de CHF						
Etat au 31.12.2007	1 103,3	28,9	8,8	1,1	47,1	1 189,2
Constitution de nouvelles provisions	5,1		0,8	0,4	3,5	9,8
Intérêts	55,3	1,7				57,0
Utilisation de provisions	-14,3	-1,7	-4,2	-0,1	-10,5	-30,8
Dissolution de provisions			-3,5	-0,1	-7,8	-11,4
Changes					-0,2	-0,2
Etat au 31.12.2008	1 149,4	28,9	1,9	1,3	32,1	1 213,6
Constitution de nouvelles provisions	5,2		0,8	3,7	19,8	29,5
Intérêts	57,5	1,7				59,2
Utilisation de provisions	-13,3	-1,7	-0,2	-0,3	-2,2	-17,7
Dissolution de provisions	-89,0		-1,5	-0,4	-4,4	-95,3
Changes					-0,4	-0,4
Etat au 31.12.2009	1 109,8	28,9	1,0	4,3	44,9	1 188,9
dont :						
› Provisions à court terme	27,4		0,2	0,2	20,9	48,7
› Provisions à long terme	1 082,4	28,9	0,8	4,1	24,0	1 140,2

Au 31 décembre 2009, les provisions pour l'élimination des déchets nucléaires, d'un montant total de 1 109,8 millions de CHF, se composent comme suit:

- › 504,4 millions de CHF sont affectés au démantèlement de la centrale nucléaire. Ce montant couvre les coûts de la phase ultérieure à la désaffectation de la centrale, ainsi que les coûts du démantèlement proprement dit et de la remise en état du site. Les paiements devraient débiter au terme de l'exploitation commerciale (actuellement prévue fin 2022) et se poursuivre jusqu'à la fin des travaux de démantèlement (prévue environ douze ans plus tard). Le coût de l'élimination des déchets résultant du démantèlement s'échelonne jusqu'au scellement du dépôt pour déchets faiblement à moyennement radioactifs, prévu en 2101.
- › 533,4 millions de CHF sont destinés à l'élimination des éléments de combustibles usés et des déchets radioactifs hors de l'enceinte de la centrale. Les paiements correspondants sont effectués régulièrement et se poursuivront jusqu'au scellement du dépôt pour les déchets hautement radioactifs (prévu en 2115).
- › 72,0 millions de CHF ont été provisionnés pour les coûts spécifiques à la centrale. Ces derniers couvrent l'élimination des déchets au sein de la centrale et interviennent régulièrement jusqu'à quelques années après la fin de l'exploitation commerciale.

Jusque récemment, l'autorisation d'exploitation de la centrale nucléaire de Mühleberg était limitée à 40 ans et serait arrivée à échéance en 2012. En décembre 2009, le DETEC, à la suite d'une décision du Tribunal fédéral, a donné suite à la demande de FMB et lui a octroyé une autorisation d'exploitation de durée indéterminée. C'est la raison pour laquelle la provision pour l'élimination des déchets nucléaires a été réévaluée au 31 décembre 2009 et adaptée à l'évaluation des coûts mise à jour en 2006 pour toute la branche; cette nouvelle évaluation part notamment du principe d'une durée d'exploitation de 50 ans. Bien qu'une durée d'exploitation plus longue entraîne davantage de déchets nucléaires, et donc des coûts d'élimination plus élevés, le report de l'échéance réduit en revanche les frais de démantèlement, puisque les versements à venir sont fixés à leur valeur actuelle. Au total, 89 millions de CHF de provisions ont été annulés. Conformément aux directives de IFRIC 1, la liquidation des provisions a été contre-passée en contrepartie de la valeur d'acquisition des installations et des combustibles nucléaires (cf. note 13) et

n'a pas d'incidence sur le compte de pertes et profits. Du fait du passage de la durée d'exploitation de 40 à 50 ans, les dépréciations de 38,9 millions de CHF sur les installations et les combustibles de la centrale nucléaire ont par ailleurs été réévaluées et annulées avec incidence sur le compte de pertes et profits.

Le groupe FMB est tenu d'alimenter régulièrement les fonds d'Etat pour la désaffectation des installations nucléaires et pour la gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires. Ces fonds remboursent ensuite aux exploitants les frais engagés au titre de l'élimination des déchets et le démantèlement des centrales après la mise hors service de celles-ci. Les créances envers les fonds d'Etat sont comptabilisées dans les immobilisations financières à long terme (cf. note 15).

Les provisions constituées pour les contrats d'acquisition d'énergie défavorables sont destinées à compenser les sorties de trésorerie liées à l'achat d'énergie auprès des sociétés partenaires qui s'avèrent trop élevées par rapport aux prix de vente de cette énergie. Le calcul des provisions se base sur l'estimation de l'évolution des prix de l'électricité. L'utilisation des provisions, qui se fait au fur et à mesure des achats d'énergie auprès des entreprises partenaires, est susceptible de se prolonger jusqu'à l'échéance des concessions (soit au maximum jusqu'en 2075).

Les provisions constituées pour les contrats de vente d'énergie défavorables sont destinées à compenser les entrées de trésorerie liées à la vente d'énergie qui s'avèrent trop basses, en vertu des contrats concernés, par rapport au prix d'achat de cette énergie. La durée des contrats en question peut aller jusqu'à deux ans.

Les provisions constituées pour les restructurations sont destinées à couvrir les dépenses pouvant découler de mesures de restructuration décidées en interne ou exigées par la loi. La constitution durant l'exercice sous revue concerne une réorganisation au sein du secteur d'activité Réseaux, qui s'adapte aux exigences du marché, notamment en raison de la pression réglementaire croissante. Les sorties de trésorerie liées à cette provision s'échelonneront sur les deux prochaines années.

Les autres provisions couvrent les engagements relevant du domaine du personnel et les autres engagements d'exploitation. Durant l'exercice sous revue, l'affectation de 14,9 millions de CHF concernait un engagement lié à la construction de centrales en Italie, qui, en raison de l'évolution conjoncturelle négative, constitue pour FMB un contrat défavorable. Les sorties de trésorerie dans la perspective desquelles les autres provisions ont été constituées devraient avoir lieu pour l'essentiel dans les deux prochaines années.

Les provisions constituées à la valeur actuelle portent intérêts par le biais des charges financières.

22 Engagements financiers

en millions de CHF	31.12.2009	31.12.2008
Emprunt obligataire à 3%, 2007 – 2022 FMB	195,6	195,3
Emprunt obligataire à 3,375%, 2009 – 2019 FMB	343,9	0,0
Institutions de prévoyance en faveur du personnel	30,0	30,0
Autres engagements financiers	4,2	4,0
Total	573,7	229,3
dont:		
› Engagements financiers à court terme	0,0	0,0
› Engagements financiers à long terme	573,7	229,3

Le taux d'intérêt moyen pondéré rapporté à la date de clôture du bilan et à la valeur nominale est de 3,25% (3,06% l'exercice précédent).

Le 29 juillet 2009, FMB a émis un emprunt à 3,375% d'un montant de 350 millions de CHF et d'une durée de dix ans. Les emprunts sont évalués selon le principe du coût amorti au taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif de 3,3% qui en résulte a généré une charge d'intérêts de 11,4 millions de CHF au cours de l'exercice sous revue (contre 6,2 millions de CHF l'exercice précédent).

23 Autres engagements à long terme

en millions de CHF	31.12.2009	31.12.2008
Droits d'utilisation cédés	167,4	154,3
Autres engagements financiers à long terme	10,4	12,8
Autres engagements à long terme	0,9	0,9
Total	178,7	168,0

24 Autres engagements à court terme

en millions de CHF	31.12.2009	31.12.2008
Engagements résultant de ventes et de prestations	321,2	262,3
Autres engagements financiers	32,3	49,8
Autres engagements	59,2	46,2
Institutions de prévoyance en faveur du personnel	0,7	5,0
Acomptes clients	11,8	5,7
Total	425,2	369,0

Les acomptes clients concernent des mandats en cours et comprennent des coûts de 27,6 millions de CHF à la date de clôture du bilan (18,7 millions de CHF l'exercice précédent). Sont inclus des bénéfices proportionnels de 1,2 million de CHF (0,8 million de CHF l'exercice précédent).

25 Prévoyance en faveur du personnel

Charges de prévoyance en faveur du personnel en millions de CHF	2009	2008
Coût des services rendus (employeur)	27,1	26,1
Charge d'intérêts	39,3	39,0
Rendement attendu des actifs du plan	-46,1	-60,1
Bénéfices/pertes actuariels saisis selon § 58A	0,5	77,7
Coût des services passés	-23,7	28,9
Effets du montant non saisi	0,0	-92,4
Charges de prévoyance en faveur du personnel	-2,9	19,2

Variation des actifs du plan en millions de CHF	2009	2008
Juste valeur des actifs du plan au 01.01	1 158,7	1 328,1
Rendement attendu des actifs du plan	46,1	60,1
Contributions de l'employeur	25,4	27,3
Contributions des employés	13,3	12,5
Prestations perçues et versées	-48,7	-23,0
Bénéfices/pertes actuariels	85,9	-246,3
Juste valeur des actifs du plan au 31.12	1 280,7	1 158,7

en millions de CHF	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Juste valeur des actifs du plan	1 280,7	1 158,7	1 328,1	1 307,8	1 212,7
Valeur actuelle des engagements de prévoyance	-1 278,9	-1 214,7	-1 191,4	-1 161,5	-1 086,7
Excédent/déficit de couverture	1,8	-56,0	136,7	146,3	126,0
Adaptation des engagements de prévoyance du fait de l'expérience	43,2	4,0	38,6	3,0	6,6
Adaptation des actifs du plan du fait de l'expérience	85,9	-246,3	-24,0	30,9	108,3

Montant inscrit au bilan à la clôture de l'exercice en millions de CHF	31.12.2009	31.12.2008
Juste valeur des actifs du plan	1 280,7	1 158,7
Valeur actuelle des engagements de prévoyance financés	-1 278,9	-1 214,7
Excédent/déficit de couverture	1,8	-56,0
Bénéfices/pertes actuariels non saisis	96,9	126,1
Montant inscrit au bilan au 31.12	98,7	70,1
Variation de la valeur actuelle des engagements de prévoyance en millions de CHF	2009	2008
Valeur actuelle des engagements de prévoyance au 01.01	1 214,7	1 191,4
Charge d'intérêts	39,3	39,0
Coût des services rendus (employeur)	27,1	26,1
Prestations perçues et versées	-48,7	-23,0
Contributions des employés	13,3	12,5
Coût des services passés	-23,7	28,9
Bénéfices/pertes actuariels	56,9	-60,2
Valeur actuelle des engagements de prévoyance au 31.12	1 278,9	1 214,7
Rendement effectif des actifs du plan en millions de CHF	2009	2008
Rendement attendu des actifs du plan	46,1	60,1
Bénéfices/pertes actuariels	85,9	-246,3
Rendement effectif des actifs du plan	132,0	-186,2

Répartition de la juste valeur des actifs du plan en millions de CHF	31.12.2009	31.12.2008
Instruments de participation de FMB	3,7	4,7
Instruments de participation de tiers	458,5	347,2
Titres de créance de FMB	29,4	31,7
Titres de créance de tiers	482,3	472,4
Biens immobiliers utilisés par FMB	9,2	9,2
Autres biens immobiliers	246,1	235,6
Divers	51,5	57,9
Total	1 280,7	1 158,7

Hypothèses actuarielles	2009	2008
Taux d'actualisation	3,15%	3,25%
Rendement attendu sur les actifs du plan	4,00%	4,50%
Evolution future attendue des salaires	2,00%	2,00%
Evolution future attendue des rentes	0,50%	0,50%

Compte tenu de la stratégie de placement des institutions de prévoyance et des rendements attendus pour les différentes catégories de placement, le rendement à long terme a été fixé sur la durée moyenne de service restante.

Estimation des contributions du prochain exercice en millions de CHF	2009	2008
Contributions estimées de l'employeur	21,0	23,0
Contributions estimées des employés	13,1	13,4

26 Produits dérivés

Le tableau ci-après indique la valeur de remplacement et le volume de contrats globaux des positions ouvertes sur instruments financiers dérivés à la date de clôture du bilan, à la fois pour les opérations de négoce d'énergie et pour les opérations de couverture des risques de change. Les options sont des contrats à caractère facultatif, principalement conclus en phase de développement de projets de centrales.

Les produits dérivés sont inscrits au bilan à leur juste valeur en tant que valeurs de remplacement positives (créances) ou valeurs de remplacement négatives (engagements). Les valeurs de remplacement positives correspondent aux coûts qui seraient générés par le remplacement de toutes les transactions présentant une valeur au profit de FMB dans le cas où toutes les contreparties concernées deviendraient simultanément insolvables et où les transactions pourraient être immédiatement remplacées. Les valeurs de remplacement négatives correspondent aux coûts qui seraient encourus par les contreparties pour le remplacement de toutes les transactions présentant une valeur au profit de ces contreparties dans le cas où FMB ne pourrait plus respecter ses engagements. Le volume de contrats correspond à la valeur sous-jacente ou au volume de contrats correspondant à l'instrument financier dérivé sous-jacent.

La valeur de remplacement des futures est nulle, car les variations de prix par rapport aux prix d'exercice convenus sont balancées quotidiennement. Les contrats à terme du négoce d'énergie englobent les forwards avec profils fixes ou flexibles.

en millions de CHF	Valeur de remplacement positive		Valeur de remplacement négative		Volume de contrats	
	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008
Futures (négoce d'énergie)	0,0	0,0	0,0	0,0	23,7	128,8
Contrats à terme (négoce d'énergie)	125,0	271,3	124,9	210,7	2 005,4	2 124,9
Options	0,0	0,0	4,9	0,1	0,0	0,0
Couverture des risques de change	0,0	4,6	0,2	2,0	11,4	39,7
Total	125,0	275,9	130,0	212,8	2 040,5	2 293,4
dont:						
> Produits dérivés à court terme	86,4	232,2	92,2	163,2		
> Produits dérivés à long terme	38,6	43,7	37,8	49,6		

27 Regroupements d'entreprises

Regroupements d'entreprises 2009

Aucun regroupement d'entreprises notable n'a eu lieu durant l'exercice sous revue.

Regroupements d'entreprises 2008

Au cours de l'exercice 2008, BKW Erneuerbare Energien GmbH, Kelkheim (D), a fait l'acquisition du parc éolien de Bockelwitz en Saxe (D). Cette opération a constitué une acquisition d'actifs et de passifs et non un rachat de société. La transaction relevait néanmoins des dispositions de la norme IFRS 3, le parc éolien étant considéré comme une entreprise au sens de cette norme. Cette acquisition n'a donné lieu à aucun goodwill.

28 Relations avec les parties liées

Le tableau ci-dessous indique les transactions conclues pendant les périodes spécifiées entre le groupe FMB et les différentes parties liées. Sauf indication contraire ci-après, toutes ces transactions ont été exécutées aux mêmes conditions que les transactions comparables avec des tiers indépendants:

en millions de CHF	Propriétaire		Sociétés exerçant une influence déterminante sur l'entreprise		Sociétés associées		Joint-ventures		Institutions de prévoyance	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Vente d'énergie	7,6	8,9	210,6	54,1	163,3	51,9	25,8	25,4	0,0	0,1
Autres ventes et prestations	5,2	2,5	4,9	3,0	70,7	39,3	21,8	15,4	1,2	1,0
Intérêts et dividendes perçus	3,4	1,8	1,4	1,5	13,1	1,5	13,4	13,9		
Achat d'énergie			178,6	45,0	75,4	57,3	319,6	282,6		
Droits et taxes	14,9	15,4								
Intérêts versés	0,2	0,6							1,0	1,2
Dividendes distribués	63,8	74,9	30,4	37,0						
Impôts sur le bénéfice	22,9	16,3								
Autres achats et prestations	2,9	3,3	15,1	9,2	110,6	24,5	15,6	14,3	21,9	25,3
Prêts (actif)					32,7	3,1	1,6	7,5		
Droits d'utilisation							4,1	5,0		
Immobilisations financières										
à court terme	7,1	8,6					9,4	8,0		
Créances et régularisations	3,7	2,7	5,1	19,7	29,3	26,0	10,9	16,0	0,1	0,1
Liquidités	75,7	14,2								
Engagements et régularisations	3,4	0,6	12,5	4,0	33,9	18,3	17,2	31,9	30,6	33,8
Passif d'impôts sur le bénéfice	25,2	4,3								

Transactions avec le propriétaire

Le Canton de Berne est l'actionnaire principal de FMB. En tant qu'actionnaire majoritaire, il a une influence déterminante sur l'ensemble des décisions de l'assemblée générale, y compris sur celles concernant l'élection des membres du conseil d'administration et la répartition du bénéfice. FMB entretient des relations de diverses natures avec le Canton de Berne lui-même, mais aussi avec ses autorités, ses institutions de droit public et les sociétés de droit privé dont il détient le contrôle: livraisons d'énergie et autres prestations, achats de matériel et d'autres prestations, ainsi que paiements d'impôts, de redevances hydrauliques et d'autres droits et taxes. L'entreprise conclut également des transactions financières avec la Banque Cantonale Bernoise (BCBE).

Transactions avec les sociétés exerçant une influence déterminante sur l'entreprise

E.ON Energie AG et Groupe E SA sont représentés dans le conseil d'administration de FMB et ont ainsi la possibilité de participer à la prise de décisions relevant de la politique financière et commerciale de FMB. FMB fournit et achète de l'énergie aux deux sociétés. Toutes ces transactions sont conclues aux conditions du marché. Par ailleurs, FMB fournit d'autres services et achète du matériel et des prestations aux deux sociétés. FMB détient pour sa part une participation de 10% dans Groupe E SA.

Transactions avec les sociétés du groupe

Toutes les transactions conclues au cours de l'exercice ont été éliminées dans le cadre de la consolidation.

Transactions avec les sociétés associées

Les transactions indiquées comprennent des fournitures d'énergie, des transports d'énergie, des versements de dividendes, des prestations de construction/d'ingénierie (produits) et d'entretien/de maintenance (produits), des achats d'énergie, des prestations liées au matériel et prestations de tiers ainsi que d'autres services (charges). Au cours de l'exercice 2009, les sociétés associées ont emprunté à FMB 30,4 millions de CHF (0,4 million de CHF l'exercice précédent). Aucun prêt n'a été remboursé durant l'exercice sous revue (contre 0,5 million de CHF l'exercice précédent).

Transactions avec les joint-ventures

Les transactions indiquées comprennent des fournitures d'énergie, des transports d'énergie, des versements de dividendes, des prestations de construction/d'ingénierie (produits), l'exploitation d'entreprises, des prestations d'entretien/de maintenance (produits), des achats d'énergie, des prestations liées au matériel et prestations de tiers ainsi que d'autres services (charges). Les contrats de partenariat existants stipulent que les entreprises partenaires facturent l'énergie qu'elles produisent pour leurs actionnaires au prix de revient. Au cours de l'exercice 2009, les joint-ventures ont remboursé à FMB 8,9 millions de CHF au titre de prêts (0,6 million de CHF l'année précédente) et emprunté à FMB 9,4 millions de CHF (3,0 millions de CHF l'année précédente). Durant l'exercice sous revue, un emprunt a été corrigé de 5,0 millions de CHF. FMB a acquis des immobilisations corporelles de joint-ventures pour un montant de 9,4 millions de CHF et des immobilisations incorporelles pour un montant de 1,6 million de CHF.

Transactions avec les institutions de prévoyance

Les transactions avec les institutions de prévoyance concernent la prévoyance professionnelle. Elles englobent les contributions versées par l'entreprise en tant qu'employeur, des forfaits de gestion (frais de personnel, d'exploitation et d'administration), des prestations immobilières (gestion d'immeubles), ainsi que des prestations financières (gestion des liquidités, y compris du rendement).

Transactions avec le conseil d'administration et la direction d'entreprise

Rémunérations en millions de CHF	2009	2008
Prestations échues à court terme	3,3	3,0
Contributions aux plans de prévoyance	0,5	0,7
Rémunérations en actions	0,1	0,3
Total	3,9	4,0

A la date de clôture du bilan, des prêts étaient en cours en faveur de membres de la direction d'entreprise pour un montant total de 0,1 million de CHF (0,1 million de CHF l'année précédente).

Les rémunérations versées aux membres du conseil d'administration et de la direction d'entreprise et les participations de ces derniers au capital-actions, conformément aux art. 663b^{bis} et 663c, al. 3, du Code suisse des obligations, sont détaillées dans les comptes de BKW FMB Energie SA, aux pages 72 à 75.

29 Leasing opérationnel

A la date de clôture du bilan, les paiements minimaux à venir concernant des contrats irrévocables de leasing opérationnel étaient les suivants:

Echéance le 31 décembre 2009 en millions de CHF	Contrats de location à long terme	Autre leasing d'exploitation	Total
Moins d'un an	2,9	0,9	3,8
Un à cinq ans	10,4	1,6	12,0
Plus de cinq ans	2,7	0,7	3,4
Total	16,0	3,2	19,2
Charges de leasing comptabilisées 2009	2,7	1,0	3,7

Echéance le 31 décembre 2008 en millions de CHF	Contrats de location à long terme	Autre leasing d'exploitation	Total
Moins d'un an	1,9	0,9	2,8
Un à cinq ans	6,6	1,7	8,3
Plus de cinq ans	4,0	0,8	4,8
Total	12,5	3,4	15,9
Charges de leasing comptabilisées 2008	2,3	0,7	3,0

30 Informations supplémentaires concernant les flux de trésorerie

Liquidités en millions de CHF	31.12.2009	31.12.2008
Avoirs bancaires et avoirs en caisse	389,8	216,0
Dépôts à terme	70,0	0,0
Total	459,8	216,0

L'acquisition de nouvelles sociétés du groupe durant l'exercice sous revue pour un montant de 10 millions de CHF correspond au prix d'acquisition de 10,4 millions de CHF, déduction faite d'un paiement différé du prix d'acquisition de 0,4 million de CHF. Au moment de l'acquisition, les sociétés achetées disposaient d'actifs nets d'un montant de 10,4 millions de CHF, dont 9,9 millions de CHF d'immobilisations corporelles. L'acquisition n'a pas porté sur des liquidités.

Au cours de l'exercice précédent, le prix d'acquisition correspondait aux actifs nets acquis. Ils ne comprenaient pas de liquidités.

31 Rémunérations en actions

Au cours de l'exercice sous revue, l'occasion a été offerte au personnel du groupe FMB et aux membres du conseil d'administration de FMB d'acquiescer au total 248 655 actions FMB à un prix préférentiel (232 495 actions l'année précédente). Ceux-ci ont finalement acheté 93 099 actions en 2009 (126 054 actions l'année précédente), au prix unitaire de 60,00 CHF (75,00 CHF l'année précédente). La juste valeur unitaire des actions concernées était de 89,00 CHF (145,00 CHF l'exercice précédent). Les charges de personnel liées à cette rémunération en actions s'élèvent à 2,8 millions de CHF (9,2 millions de CHF l'exercice précédent). Aucun droit de prélèvement n'était ouvert à la date de clôture du bilan.

32 Informations sur les actifs et les engagements financiers

32.1 Valeurs comptables par poste du bilan et répartition dans les catégories d'évaluation conformément à la norme IAS 39

Actifs financiers	Note	Prêts et créances		Juste valeur avec incidence sur le compte de pertes et profits		Disponibles à la vente		Total	
en millions de CHF		2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Immobilisations financières à long terme	15	70,1	25,4			285,1	289,6	355,2	315,0
Créances résultant de ventes et de prestations	18	483,2	521,9					483,2	521,9
Autres créances financières à court terme	18	56,5	61,4					56,5	61,4
Produits dérivés (à court et à long termes)	26			125,0	275,9			125,0	275,9
Immobilisations financières à court terme	15	596,7	625,8	264,1	200,8			860,8	826,6
Comptes de régularisation financiers	19	130,3	147,7					130,3	147,7
Liquidités	30			459,8	216,0			459,8	216,0
Total		1 336,8	1 382,2	848,9	692,7	285,1	289,6	2 470,8	2 364,5

La méthode comptable appliquée à chaque catégorie est décrite dans les principes de comptabilisation et d'évaluation.

Compte tenu des faibles durées résiduelles, les valeurs comptables et les justes valeurs des prêts et créances sont proches. Les placements à terme comptabilisés dans les immobilisations financières à court terme présentent quant à eux une différence entre valeur comptable et juste valeur. Les justes valeurs des placements à terme correspondent aux valeurs actuelles des paiements liés aux actifs, compte tenu des paramètres de taux respectifs. Au 31 décembre 2009, la juste valeur s'élevait à 588,3 millions de CHF et la valeur comptable à 587,7 millions de CHF (exercice précédent: juste valeur de 630,4 millions de CHF, valeur comptable de 617,8 millions de CHF).

Engagements financiers	Note	Engagements à leur valeur d'acquisition selon méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif		Juste valeur avec incidence sur le compte de pertes et profits		Total	
		2009	2008	2009	2008	2009	2008
en millions de CHF							
Engagements financiers							
à long terme	22	573,7	229,3			573,7	229,3
Autres engagements financiers							
à long terme	23	10,4	12,8			10,4	12,8
Engagements résultant de ventes et de prestations	24	321,2	262,3			321,2	262,3
Autres engagements financiers							
à court terme	24	32,3	49,8			32,3	49,8
Produits dérivés (à court et à long termes)	26			130,0	212,8	130,0	212,8
Comptes de régularisation financiers	19	126,7	155,7			126,7	155,7
Total		1 064,3	709,9	130,0	212,8	1 194,3	922,7

Compte tenu des faibles durées résiduelles, les valeurs comptables des engagements financiers inscrites sur la base de leur valeur d'acquisition au coût amorti correspondent aux justes valeurs. Seuls les emprunts obligataires d'une valeur nominale de 550 millions de CHF inscrits dans les engagements financiers à long terme présentent, au 31 décembre 2009, une différence entre leur valeur comptable et leur juste valeur. Le montant de 539,5 millions de CHF inscrit au bilan correspond à la valeur déterminée selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif. Le cours boursier des emprunts s'élevait à 573,2 millions de CHF à la fin de l'année (exercice précédent: montant inscrit au bilan 195,3 millions de CHF; cours boursier 199,3 millions de CHF).

32.2 Hiérarchie des justes valeurs

Dans le cadre de la procédure d'évaluation, les actifs et engagements financiers évalués à leur juste valeur sont classés selon les niveaux hiérarchiques suivants:

- › Niveau 1: il comprend les procédures d'évaluation utilisant exclusivement les prix cotés issus de marchés actifs pour des actifs ou des engagements identiques. Actuellement, FMB classe dans ce niveau hiérarchique uniquement les futures relevant du négoce d'énergie.
- › Niveau 2: il comprend les produits dérivés de gré à gré. Ces opérations sont réalisées spécifiquement avec une contrepartie déterminée et ne peuvent par conséquent pas être désignées comme activement négociables en tout temps; elles se fondent toutefois sur les données de marché observables de manière directe ou indirecte pour tous les paramètres d'intrant ayant une grande incidence sur la juste valeur inscrite. Actuellement, FMB classe dans cette catégorie tous les contrats à terme (forwards) relevant du négoce d'énergie ainsi que les opérations à terme sur devises.
- › Niveau 3: il comprend les procédures d'évaluation utilisant des paramètres d'intrant ayant une grande incidence sur la juste valeur inscrite qui ne sont pas fondés sur des données de marché observables. FMB classe principalement dans ce niveau hiérarchique les titres non cotés en Bourse de la catégorie Immobilisations financières disponibles à la vente.

en millions de CHF	Valeurs comptables 31.12.2009	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers évalués à leur juste valeur				
Immobilisations financières à long terme				
› Immobilisations financières disponibles à la vente	285,1	131,1		154,0
Produits dérivés (à court et à long termes)	125,0		125,0	
Immobilisations financières à court terme				
› Titres détenus à des fins de négoce	264,1	264,1		
Liquidités	459,8	459,8		
Passifs financiers évalués à leur juste valeur				
Produits dérivés (à court et à long termes)	130,0		125,1	4,9

Les justes valeurs des actifs et des engagements financiers affectés au niveau 3 ont été déterminées au moyen de la méthode du cash-flow actualisé. Durant l'exercice sous revue, elles ont évolué ainsi:

en millions de CHF	Immobilisations financières disponibles à la vente	Valeurs de remplacement négatives Produits dérivés
Etat au 31.12.2008	152,4	0,1
Entrées	0,1	4,9
Ajustements de valeur		
› Réalisations portées au compte de pertes et profits	0,0	-0,1
› Variations de valeur saisies dans les fonds propres	1,5	0,0
Etat au 31.12.2009	154,0	4,9

32.3 Résultats nets des actifs et engagements financiers par catégorie d'évaluation, conformément à la norme IAS 39

Résultat net	Prêts et créances		Juste valeur avec incidence sur le compte de pertes et profits		Disponibles à la vente		Engagements à leur valeur d'acquisition selon méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif		Total	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
en millions de CHF										
Eléments compris dans le chiffre d'affaires net:										
› Résultat du négoce de dérivés énergétiques			24,5	23,2					24,5	23,2
› Variation ajustements de valeur	-1,3	-2,1							-1,3	-2,1
Eléments compris dans le résultat financier:										
› Produit des intérêts	9,5	10,1	6,5	24,2					16,0	34,3
› Charges d'intérêt							-12,9	-8,0	-12,9	-8,0
› Produit des dividendes			1,0	1,0	4,7	4,4			5,7	5,4
› Résultat sur évaluation subséquente à la juste valeur			9,1	-8,7					9,1	-8,7
› Résultat sur cession			1,0	-5,6					1,0	-5,6
› Résultat autres produits financiers	-5,6	-0,9	-1,0	-1,1					-6,6	-2,0
› Changes	-4,8	2,2	1,2	-22,1			1,2	-1,9	-2,4	-21,8
Eléments comptabilisés via le compte de résultat global:										
› Résultat sur évaluation subséquente à la juste valeur					-5,1	-0,8			-5,1	-0,8
Total	-2,2	9,3	42,3	10,9	-0,4	3,6	-11,7	-9,9	28,0	13,9

Aucun instrument financier n'entre dans la catégorie «objets financiers évalués à leur juste valeur» au cours des exercices présentés.

33 Gestion des risques financiers**33.1 Principes de la gestion des risques**

La gestion des risques constitue l'un des piliers de la gestion de l'entreprise et vise à fournir aux instances décisionnelles une image fidèle des risques liés à chacune des activités commerciales. Elle repose sur un processus de gestion des risques dont l'objectif est d'assurer de manière systématique l'identification, l'évaluation, la maîtrise et le suivi des risques. Ce processus est intégré dans le processus de gestion financière.

La gestion des risques s'appuie sur des principes prédéfinis, applicables aux risques opérationnels, aux risques de marché, de cours, de change, de taux et de crédit, ainsi qu'aux risques liés aux liquidités et aux placements à court et à long termes. Le groupe assure la surveillance et la gestion de l'ensemble de ces risques. L'unité Corporate Risk Management dépend directement du chef Finances et controlling. Elle fixe les règles applicables à l'ensemble du groupe en matière de méthodologie de gestion des risques et effectue l'agrégation des risques à l'échelle du groupe.

L'éventail des risques surveillés par la direction d'entreprise inclut les risques liés à l'activité opérationnelle ainsi que les risques liés à la stratégie et à son application dans le cadre de projets. Un comité de gestion des risques constitué à l'échelon de la direction d'entreprise prépare pour cette dernière des dossiers et des rapports en matière de risques visant à faciliter la prise de décisions. Ce comité est un organe consultatif qui, dans le cadre de procédures clairement définies, transmet à la direction d'entreprise des recommandations indépendantes sur les questions relatives aux risques. La dernière évaluation du conseil d'administration concernant les risques liés aux activités opérationnelles de l'exercice 2009 remonte à sa réunion du 4 décembre 2009.

33.2 Risques de crédit

Les risques de crédit correspondent à l'éventualité d'une perte résultant du non-respect d'engagements contractuels par un client ou une contrepartie. Pour les créances résultant de ventes et de prestations dans le cadre des opérations de négoce d'énergie ainsi que pour les placements de liquidités, le groupe FMB applique une gestion standardisée des risques, qui comprend la définition de limites de risque pour chacun des partenaires commerciaux.

L'essentiel des risques de crédit est géré de façon centralisée par l'unité Corporate Risk Management. La procédure correspondante distingue entre l'examen de la solvabilité et l'octroi de limites d'une part, et la surveillance des limites et le reporting d'autre part. L'examen de la solvabilité consiste à attribuer une classe de solvabilité (A, B ou C) à la contrepartie au moyen d'un système de notation interne. Les classes A et B correspondent approximativement à la note «investment grade» attribuée par les agences de notation. Le classement est calculé sur la base de l'approche Bâle II, fondée sur la notation interne. Les notations externes publiées par des agences de notation réputées sont également prises en compte dans l'examen de la solvabilité. La classe de solvabilité retenue et le montant des fonds propres déterminent la limite octroyée à la contrepartie.

Le tableau ci-dessous présente la valeur, à la date de clôture du bilan, des risques de crédit relatifs aux créances résultant de ventes et de prestations, aux produits dérivés à valeur de remplacement positive ainsi qu'aux placements sur compte courant et aux placements à terme auprès d'établissements de crédit, répartis en classes de solvabilité. Le processus de notation standardisé concerne les contreparties commerciales et bancaires ainsi que les contreparties de distribution en Suisse. Les risques de crédit relatifs aux autres contreparties font l'objet d'une gestion décentralisée fondée sur des approches individualisées.

en millions de CHF	31.12.2009	31.12.2008
Classe de solvabilité A	570,8	528,0
Classe de solvabilité B	832,9	805,7
Classe de solvabilité C	27,2	32,6
Autres contreparties	224,8	265,3
Total	1 655,7	1 631,6
Eléments compris dans les postes du bilan:		
› Créances résultant de ventes et de prestations	483,2	521,9
› Produits dérivés (à court et à long termes)	125,0	275,9
› Immobilisations financières à court terme (placements à terme uniquement)	587,7	617,8
› Liquidités	459,8	216,0

Le risque maximal de crédit (sans les sûretés fournies) équivaut au montant des actifs financiers en cours à la date de clôture du bilan. Au 31 décembre 2009, le risque maximal de crédit encouru par FMB s'élevait à 2 470,9 millions de CHF, contre 2 364,5 millions de CHF l'exercice précédent (valeur comptable de tous les actifs financiers selon note 32). Pour atteindre le montant maximal de dommage ainsi calculé, il faudrait que toutes les contreparties deviennent insolubles simultanément et que les sûretés existantes et les conventions de compensation ne puissent être réalisées.

A la date de clôture du bilan, les sûretés fournies s'élevaient à 73,9 millions de CHF (51,3 millions de CHF l'exercice précédent) et augmentaient d'autant le risque maximal de défaillance.

Les sûretés sont principalement exigées des contreparties dans le cadre des opérations de négoce d'énergie, le donneur de sûreté étant soumis à un examen de la solvabilité avec octroi d'une notation. Les sûretés permettent aux clients des classes A et B de bénéficier d'une limite plus élevée que celle en principe autorisée par leur notation. Toutefois, le risque effectif ne doit jamais dépasser le montant supplémentaire des sûretés. Les opérations avec des contreparties de la classe C nécessitent généralement l'apport de sûretés. Les sûretés peuvent couvrir aussi bien des positions facturées que des positions non facturées. Les créances résultant de ventes et de prestations ainsi que les produits dérivés inscrits au bilan au 31 décembre 2009 sont couverts par des sûretés d'un montant total de 148,2 millions de CHF (143,7 millions de CHF l'exercice précédent).

L'octroi d'un crédit d'un montant excessif à un client unique déboucherait sur un cumul de risques. En cas de défaillance de la contrepartie, la perte potentielle et les amortissements nécessaires seraient particulièrement élevés. C'est pourquoi le groupe FMB s'attache à répartir de façon adéquate les risques et les limites. Il a notamment fixé une limite maximale pour chaque classe de solvabilité.

D'un point de vue géographique, les risques de crédit sont fortement concentrés en Suisse. A la date de clôture du bilan, 85% des risques de crédit se rapportaient à des contreparties en Suisse (contre 75% l'année précédente).

33.3 Risques de liquidités

La liquidité d'une entreprise désigne son aptitude à faire face, à tout moment, à l'intégralité de ses échéances financières.

La gestion des liquidités à l'échelle du groupe se fonde sur la planification à moyen terme, le budget et les prévisions. La planification des liquidités pour l'ensemble du groupe est effectuée sur la base de ces informations mais en tenant compte des informations actuelles, sur un horizon glissant de douze mois. Cette planification permet de contrôler le fondement des mesures à long terme sur la base d'informations actuelles, d'identifier d'éventuels problèmes de liquidités et de définir des mesures stratégiques pour l'optimisation du résultat financier.

Informations sur les durées résiduelles des engagements financiers

Les tableaux ci-dessous présentent les données relatives aux durées résiduelles des engagements financiers sur une base non actualisée:

	Note	Valeurs comptables au 31.12.2009	Exigibilité à 1 mois	Exigibilité entre 1 et 3 mois	Exigibilité entre 3 mois et 1 an	Exigibilité entre 1 an et 5 ans	Exigibilité à plus de 5 ans
en millions de CHF							
Engagements financiers non dérivés							
Engagements financiers à long terme	22	573,7			19,0	107,7	657,1
Autres engagements financiers à long terme	23	10,4				3,3	9,9
Engagements résultant de ventes et de prestations	24	321,2	278,5	41,6	1,1		
Autres engagements financiers à court terme	24	32,3	23,1	0,4	8,8		
Comptes de régularisation financiers	19	126,7	73,3	39,1	14,3		
Total engagements non dérivés		1 064,3	374,9	81,1	43,2	111,0	667,0
Actifs et engagements financiers dérivés							
Dérivés énergétiques/Options							
› Valeurs de remplacement positives	26	125,0	15,3	21,7	57,9	37,9	0,7
› Valeurs de remplacement négatives	26	-129,8	-13,0	-24,8	-62,7	-37,8	
Valeurs de remplacement nettes		-4,8	2,3	-3,1	-4,8	0,1	0,7
Opérations à terme sur devises							
› Valeurs de remplacement positives	26	0,0					
› Valeurs de remplacement négatives	26	-0,2	-0,1	-0,1			
Valeurs de remplacement nettes		-0,2	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0
Flux de trésorerie bruts liés aux produits dérivés							
› Sorties de trésorerie brutes			-360,5	-532,4	-1 914,2	-595,0	-3,1
› Entrées de trésorerie brutes			347,3	545,5	1 921,9	576,9	

en millions de CHF	Note	Valeurs comptables 31.12.2008	Exigibilité à 1 mois	Exigibilité entre 1 et 3 mois	Exigibilité entre 3 mois et 1 an	Exigibilité entre 1 an et 5 ans	Exigibilité à plus de 5 ans
Engagements financiers non dérivés							
Engagements financiers à long terme	22	229,3			7,2	61,3	256,0
Autres engagements financiers à long terme	23	12,8				6,3	8,0
Engagements résultant de ventes et de prestations	24	262,3	222,9	39,0	1,3		
Autres engagements financiers à court terme	24	49,8	32,5	1,2	16,1		
Comptes de régularisation financiers	19	155,7	123,7	11,0	20,3	0,7	
Total engagements non dérivés		709,9	379,1	51,2	44,9	68,3	264,0
Actifs et engagements financiers dérivés							
Dérivés énergétiques/Options							
› Valeurs de remplacement positives	26	271,3	28,3	47,4	181,0	43,7	
› Valeurs de remplacement négatives	26	-210,8	-20,0	-38,5	-131,8	-49,6	
Valeurs de remplacement nettes		60,5	8,3	8,9	49,2	-5,9	0,0
Opérations à terme sur devises							
› Valeurs de remplacement positives	26	4,6	2,2	0,6	1,8		
› Valeurs de remplacement négatives	26	-2,0	-0,6	-0,6	-0,6	-0,2	
Valeurs de remplacement nettes		2,6	1,6	0,0	1,2	-0,2	0,0
Flux de trésorerie bruts liés aux produits dérivés							
› Sorties de trésorerie brutes			-349,2	-594,2	-2 314,2	-579,7	
› Entrées de trésorerie brutes			351,7	597,2	2 325,9	572,1	

Les montants en devises ont été convertis au cours valable à la date de clôture du bilan. Concernant les autres engagements financiers ainsi que les comptes de régularisation financiers, l'échéance a fait l'objet d'une estimation en l'absence de dispositions contractuelles à ce sujet. Les engagements rémunérés présentés dans le tableau incluent les intérêts correspondants. Les flux de trésorerie bruts générés par les instruments financiers dérivés sont présentés sans prise en compte des conventions de compensation (netting agreements).

33.4 Risques de marché

Les risques de marché résultent des variations de prix et de cours relatives aux positions des opérations énergétiques et financières pour lesquelles la couverture n'est pas assurée. La politique de FMB en matière de risques autorise la prise de positions ouvertes maintenues sous surveillance. Les risques de prix de l'énergie, de taux, de Bourse, de change ainsi que les risques de prix des certificats de CO₂ font l'objet d'une gestion centralisée. Les risques de marché auxquels le groupe FMB est exposé sont regroupés à l'échelle du groupe dans un portefeuille de risque global. Cette concentration à l'échelle du groupe permet de prendre en compte toutes les interdépendances qui peuvent exister entre les différents types de risques (corrélations et effets de diversification qui en découlent) ainsi que d'analyser systématiquement et de maîtriser efficacement le risque global. Les limites de valeur exposée (value at risk), nécessaires à la gestion des risques, doivent être validées par la direction d'entreprise et par le conseil d'administration.

33.4.1 Risques boursiers

Le groupe FMB est exposé aux risques boursiers en ce qui concerne ses actifs financiers détenus à des fins de négoce, ses actifs financiers disponibles à la vente, ainsi que ses créances envers les fonds d'Etat (cf. note 15). Les créances envers les fonds d'Etat n'entrent pas dans la définition d'un instrument financier en vertu de la norme IAS 32 et sont donc exclues des informations ci-après relatives à la mesure du risque.

33.4.2 Risques de taux

La production d'électricité et l'exploitation des réseaux de transport et de distribution requièrent d'importants capitaux. Afin de limiter l'impact des fluctuations de taux d'intérêt sur les résultats, le financement des investissements s'inscrit généralement sur le long terme, avec des échéances échelonnées. En complément, le groupe FMB recourt à des instruments de couverture de taux lorsque le besoin s'en fait ressentir. L'entreprise place ses liquidités à court ou à moyen terme essentiellement dans des positions à revenu fixe.

33.4.3 Risques de change

La plupart des transactions d'énergie se traitent en euros. Les fluctuations des taux de change ont des répercussions sur les actifs et sur les résultats présentés en francs suisses. Les positions en devises sont couvertes, dans tous les cas où cela est jugé nécessaire, par la conclusion de swaps de devises.

33.4.4 Risques de prix de l'énergie/des quotas d'émission de CO₂

Dans le cadre du négoce d'énergie et du négoce des quotas d'émission de CO₂, en dehors de la gestion d'actifs, FMB poursuit des stratégies de négoce pour compte propre. Le recours à des positions non couvertes relativement réduites est alors autorisé. Ces positions non couvertes ne peuvent être prises que dans l'année en cours ou dans les trois années suivantes. Cela permet de limiter la prise de risque liée aux transactions pour compte propre à un horizon correspondant à la liquidité du marché.

33.4.5 Mesure des risques

Les risques de taux, les risques boursiers et les risques de change font régulièrement l'objet d'un calcul de la valeur exposée et d'un rapport correspondant. FMB recourt à cet effet à la méthode variance/covariance, en appliquant une durée de détention d'un an, un niveau de confiance de 99% et une période d'observation historique glissante de 250 jours.

Valeur exposée au risque en millions de CHF	31.12.2009	31.12.2008
Intérêts	12,5	13,0
Cours des actions, instruments financiers détenus à des fins de négoce	14,4	16,9
Cours des actions, instruments financiers disponibles à la vente	118,4	211,0
Devises	34,8	49,0

La valeur exposée indique le risque de variation de la valeur d'un portefeuille donné sur un horizon de douze mois, compte tenu des différents risques susceptibles de survenir en fonction du niveau de confiance défini. Les chiffres présentés auraient une incidence sur le résultat et donc également sur les fonds propres.

Sauf en présence d'une dépréciation, la fluctuation de valeur des actifs financiers disponibles à la vente n'a aucune incidence sur le résultat annuel, mais est directement comptabilisée dans les fonds propres.

Le risque d'une évolution négative des prix de l'électricité, du gaz et des certificats de CO₂ est déterminé par la valeur exposée, calculée sur la base d'une durée de détention d'une journée et d'un niveau de confiance de 99% au moyen d'une simulation historique pour un horizon glissant de 260 jours. Cet instrument de gestion du risque qu'est la valeur exposée est complété par la définition de limites subordonnées relatives aux positions et prestations.

Valeur exposée au risque en millions de CHF	31.12.2009	31.12.2008
Prix de l'électricité	0,7	0,7
Prix du gaz	0,0	0,2
Prix des certificats de CO ₂	0,5	0,7

Au 31 décembre 2009, il n'y avait aucune opération ouverte dans le négoce du gaz.

34 Engagements conditionnels et engagements d'investissement

en millions de CHF	31.12.2009	31.12.2008
Engagements de garantie		
› en faveur de sociétés associées	57,6	33,7
› en faveur de tiers	16,3	17,6
Engagements d'investissement	435,4	638,2
Engagements de versement de fonds	0,6	0,6
Total	509,9	690,1

Engagements conditionnels

Sur l'ensemble des garanties accordées, celles présentant une durée inférieure ou égale à douze mois totalisent 6,0 millions de CHF. Des garanties illimitées ont été accordées pour un montant de 54,5 millions de CHF.

Les exploitants de centrales nucléaires sont soumis à une obligation limitée d'effectuer des versements complémentaires au Fonds pour la désaffectation d'installations nucléaires pour le cas où l'un des redevables ne serait plus en mesure d'assurer ses versements. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'énergie nucléaire (le 1^{er} février 2005), une telle obligation limitée existe également vis-à-vis du Fonds de gestion des déchets radioactifs provenant de centrales nucléaires.

Les contrats de partenariat existants stipulent que les actionnaires des entreprises partenaires sont tenus de payer les frais annuels proportionnellement à leurs participations (remboursement et intérêts des fonds de tiers inclus).

Engagements d'investissement

En janvier 2008, FMB a acquis auprès de Electrabel Deutschland AG une participation minoritaire de 33% dans un projet de centrale à charbon à Wilhelmshaven, dans le nord de l'Allemagne. L'objectif de FMB est de développer ses capacités de production en Allemagne, notamment afin de soutenir ses activités de distribution dans ce pays. La participation de FMB dans cette centrale nécessite un investissement total de 430 millions d'EUR. Au 31 décembre 2009, près de 167 millions d'EUR avaient été investis. La centrale de Wilhelmshaven devrait entrer en service en 2012.

En décembre 2008, FMB a acquis 48% de la société italienne Tamarete Energia S.r.l., qui prévoit l'agrandissement d'une centrale combinée à gaz à Ortona (I). Cette acquisition permet à FMB de renforcer sa présence sur le marché italien. La participation représente un investissement d'environ 43 millions d'EUR. Au 31 décembre 2009, près de 25 millions d'EUR avaient été investis. La centrale agrandie devrait entrer en service à la fin 2010.

35 Événements survenus après la clôture du bilan

Le conseil d'administration de FMB a approuvé la publication des présents comptes du groupe le 12 mars 2010. Jusqu'à cette date, aucun événement n'est survenu après la clôture du bilan. Les comptes du groupe doivent être approuvés par l'assemblée générale des actionnaires FMB du 16 avril 2010.

Périmètre de consolidation

	Energie Suisse	Energie International et commerce	Réseaux	Autres	Siège	Capital-actions/capital social en millions	Monnaie	Participation en %, part. directe	Participations de BKW FMB Energie SA	Date de clôture
Sociétés du groupe										
Arnold AG			●		Selzach	0,5	CHF	86,0	●	31.12
Centrale biomasse Otelfingen SA	●				Otelfingen	0,5	CHF	50,0	●	31.12
BKW Balance GmbH		●			Kelkheim (D)	0,03	EUR	100,0		31.12
BKW Deutschland GmbH				●	Kelkheim (D)	0,1	EUR	100,0	●	31.12
BKW Energie Dörpen Beteiligungs-GmbH		●			Kelkheim (D)	0,03	EUR	100,0		31.12
BKW Energie GmbH		●			Kelkheim (D)	1,0	EUR	100,0		31.12
BKW Energie Wilhelmshaven Beteiligungs-GmbH		●			Kelkheim (D)	0,03	EUR	100,0		31.12
BKW enex AG		●			Berne	15,0	CHF	100,0		31.12
BKW Erneuerbare Energien GmbH		●			Kelkheim (D)	0,03	EUR	100,0		31.12
BKW FMB Participations SA				●	Berne	50,0	CHF	100,0	●	31.12
BKW FMB Energie Österreich GmbH		●			Vienne (A)	0,05	EUR	100,0	●	31.12
BKW Handel AG		●			Berne	7,5	CHF	100,0	●	31.12
BKW ISP AG			●		Ostermundigen	0,9	CHF	100,0	●	31.12
BKW Italia S.p.A.		●			Milan (I)	13,4	EUR	100,0	●	31.12
BKW Übertragungsnetz AG			●		Berne	40,0	CHF	100,0	●	31.12
Bradano Energia S.r.l.		●			Milan (I)	0,01	EUR	100,0		31.12
Electra Italia S.p.A.		●			Milan (I)	1,0	EUR	80,1		31.12
Elektrizitätswerk Grindelwald AG	●		●		Grindelwald	0,55	CHF	92,1		31.12
Elektrizitätswerke Wynau AG	●				Langenthal	0,1	CHF	100,0		31.12
Elektro Feuz AG				●	Grindelwald	0,1	CHF	66,0		31.12
Energie Utzenstorf AG	●				Utzenstorf	1,0	CHF	90,0	●	31.12
Erdgas Thunersee AG	●				Interlaken	6,9	CHF	66,7	●	31.12
EWR Energie AG	●		●		Schattenhalb	2,0	CHF	100,0	●	31.12
Faltinek AG				●	Wangenried	0,28	CHF	100,0		31.12
Holzwärme Grindelwald AG	●				Grindelwald	2,5	CHF	90,7		31.12
Idroelettrica Lombarda S.r.l.		●			Milan (I)	25,43	EUR	100,0		31.12
inelectro sa				●	Porrentruy	0,5	CHF	100,0	●	31.12
Kraftwerke Kander Alp AG	●				Kandersteg	2,5	CHF	60,0		31.12
Kraftwerke Milibach AG	●				Wiler (Lötschen)	1,0	CHF	80,0	●	31.12
Luminosa S.r.l.		●			Milan (I)	0,1	EUR	94,0		31.12
NetLeit AG				●	Viège	0,1	CHF	67,0		31.12
Onyx Energie Dienste AG	●				Langenthal	2,0	CHF	100,0		31.12
Onyx Energie Mittelland AG				●	Langenthal	10,5	CHF	99,8	●	31.12
Onyx Energie Netze AG				●	Langenthal	10,5	CHF	100,0		31.12
Onyx Energie Produktion AG	●				Langenthal	3,0	CHF	100,0		31.12
Regionaler Wärmeverbund AG										
Heimberg-Steffisburg (REWAG)	●				Heimberg	2,5	CHF	51,0		31.12
Simmentaler Kraftwerke AG	●				Erlenbach	7,31	CHF	83,9		31.12
Société des forces électriques de la Goule	●		●		Saint-Imier	3,5	CHF	80,8		31.12
sol-E Suisse SA	●				Berne	30,0	CHF	100,0	●	31.12
Termoelettrica Veneta S.r.l.		●			Milan (I)	0,11	EUR	100,0		31.12
TW Energie AG	●				Berne	0,4	CHF	75,0		31.12
Volturno Wind S.r.l.		●			Verbania (I)	0,03	EUR	100,0		31.12

	Energie Suisse	Energie International et commerce	Réseaux	Autres	Siège	Capital-actions/capital social en millions	Monnaie	Participation en %, part. directe	Participations de BKW FMB Energie SA	Date de clôture
Joint-ventures										
Bieleree Kraftwerke AG BIK	●				Bienne	20,0	CHF	50,0		31.12
Biopower Sardegna S.r.l.		●			Milan (I)	0,1	EUR	10,5		31.12
Biopower S.p.A.		●			Caserta (I)	4,71	EUR	24,9		31.12
BKWind GmbH & Co. KG		●			Wörrstadt (D)	1,45	EUR	50,0		31.12
BKWind Verwaltungs GmbH		●			Wörrstadt (D)	0,03	EUR	50,0		31.12
Forces Motrices de Blenio SA	●				Blenio	60,0	CHF	12,0		30.09
cc energie sa	●				Morat	1,0	CHF	65,0	●	31.12
EDJ, Energie du Jura S.A.	●				Delémont	7,43	CHF	34,9	●	30.09
Electra-Massa AG	●				Naters	40,0	CHF	16,1		31.12
Electricité de la Lienne SA	●				Sion	24,0	CHF	33,3		30.09
Usines Electriques de l'Engadine SA	●				Zernez	140,0	CHF	30,0		30.09
Remplacement centrale nucléaire de Beznau SA	●				Döttingen	1,0	CHF	11,5	●	31.12
Remplacement centrale nucléaire de Muehleberg SA	●				Mühleberg	1,0	CHF	51,0	●	31.12
Etrans SA			●		Laufenburg	7,5	CHF	11,5		31.12
Forces Motrices de Conches S.A.	●				Ernen	30,0	CHF	40,0		31.12
Grande Dixence SA	●				Sion	300,0	CHF	13,3		31.12
Juvent SA	●				Berne	0,1	CHF	65,0		31.12
Centrales Nucléaires en Participation SA (CNP)	●				Berne	150,0	CHF	33,3	●	31.12
Centrale Nucléaire de Leibstadt SA	●				Leibstadt	450,0	CHF	9,5		31.12
Kraftwerk Sanetsch AG (KWS)	●				Gsteig	3,2	CHF	50,0		30.09
Kraftwerke Hinterrhein AG	●				Thusis	100,0	CHF	7,7		30.09
Forces Motrices de Mattmark SA	●				Saas-Grund	90,0	CHF	11,1		30.09
Forces Motrices de Mauvoisin SA	●				Sion	100,0	CHF	19,5		30.09
Kraftwerke Oberhasli AG	●				Innertkirchen	120,0	CHF	50,0		31.12
La Prairie Biogaz	●				Porrentruy	-	CHF	30,0		31.12
Officine Idroelettrica della Maggia SA	●				Locarno	100,0	CHF	10,0		30.09
Zwilag Zwischenlager Würenlingen AG	●				Würenlingen	5,0	CHF	10,7		31.12

	Energie Suisse	Energie International et commerce	Réseaux	Autres	Siège	Capital-actions/capital social en millions	Monnaie	Participation en %, part. directe	Participations de BKW FMB Energie SA	Date de clôture
Sociétés associées										
Abonax AG	●				St-Gall	1,0	CHF	34,0	●	31.12
AEK Energie AG	●				Soleure	6,0	CHF	39,5		31.12
DEVIWA AG	●				Loèche	0,1	CHF	34,0	●	31.12
Efforte AG	●				Olten	3,0	CHF	33,3		31.12
E.ON Produzione Centrale Livorno Ferraris S.p.A.		●			Milan (I)	0,1	EUR	25,0		31.12
em electrocontrol sa			●		Berne	0,25	CHF	36,0	●	31.12
Energie Biberist AG EBAG	●				Biberist	5,0	CHF	25,0		31.12
EVTL Energieversorgung Talschaft										
Lötschen AG	●				Wiler	1,27	CHF	49,0	●	31.12
Fortore Wind S.r.l.		●			Lucera (I)	136,0	EUR	33,0		31.12
GEBNET AG	●				Lohn-Ammannsegg	1,79	CHF	87,4	●	31.12
Gesellschaft Biogas-Ittigen	●				Ittigen	-	CHF	25,0		31.12
GDF SUEZ Kraftwerk Wilhelmshaven GmbH & Co. KG		●			Wilhelmshaven (D)	-	EUR	33,0		31.12
Hertli & Bertschy AG, elektrische Anlagen			●		Tafers	0,05	CHF	34,0		31.12
Kraftwerk Gohlhaus AG	●				Lützelflüh	0,13	CHF	34,0		31.12
Kraftwerk Wannenfluh AG	●				Rüderswil	0,3	CHF	32,9		31.12
Kraftwerke Färdabach AG	●				Ferden	0,1	CHF	34,0	●	31.12
Metanord SA	●				Bellinzona	11,33	CHF	29,4	●	31.12
NIS AG			●		Emmen	1,0	CHF	25,0	●	31.12
Oberland Energie AG	●				Thoune	0,1	CHF	49,0	●	31.12
Panotron SA	●				Kirchberg	1,45	CHF	17,2	●	31.12
Resun AG	●				Aarau	1,0	CHF	31,3	●	30.09
Spontis SA			●		Granges-Paccot	0,1	CHF	22,5	●	31.12
STC S.p.A.		●			Forli (I)	12,8	EUR	40,0	●	31.12
STKW Energie Dörpen GmbH & Co. KG		●			Dörpen (D)	-	EUR	24,9		31.12
swissgrid sa			●		Laufenburg	15,0	CHF	11,2	●	31.12
Tamarete Energia S.r.l.		●			Ortona (I)	3,6	EUR	48,0		31.12
Youility AG	●				Berne	7,5	CHF	39,8	●	31.12

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

A l'Assemblée générale de BKW FMB Energie SA, Berne

Berne, le 12 mars 2010

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de BKW FMB Energie SA comprenant compte de profits et pertes, compte de résultat global, bilan, tableau des capitaux propres, flux de trésorerie et annexe (pages 6 à 64) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, en conformité avec les International Financial Reporting Standards (IFRS) et les dispositions légales incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses ainsi qu'aux International Standards on Auditing. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les IFRS et sont conformes à la loi suisse.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Thomas Stenz
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Marc Christen
Expert-réviseur agréé

Comptes de BKW FMB Energie SA

Compte de résultats

	2009	2008
en milliers de CHF		
Chiffre d'affaires net	3 156 598	2 959 409
Variation de la valeur des mandats en cours	- 1 733	875
Prestations propres activées	2 677	2 710
Autres produits d'exploitation	47 153	62 147
Produits d'exploitation	3 204 695	3 025 141
Approvisionnement en énergie	-2 172 200	-2 097 052
Matériel et prestations de tiers	-225 381	-242 357
Charges de personnel	-254 530	-234 759
Amortissements	-92 799	-105 255
Autres charges d'exploitation	-155 341	-167 099
Charges d'exploitation	-2 900 251	-2 846 522
Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts sur le bénéfice	304 444	178 619
Produits financiers	169 699	233 290
Charges financières	-123 514	-345 260
Impôts sur le bénéfice	-64 529	-22 621
Résultat ordinaire	286 100	44 028
Bénéfice provenant de l'aliénation d'actifs immobilisés	2 028	47 381
Bénéfice net	288 128	91 409

Comptes de BKW FMB Energie SA

Bilan

	Note	31.12.2009	31.12.2008
en milliers de CHF			
Actif			
Immobilisations corporelles	2	811 643	705 581
Participations		1 543 276	1 163 406
Créances à long terme et autres immobilisations financières	3	937 493	805 458
Immobilisations incorporelles		37 075	14 829
Total actif immobilisé		3 329 487	2 689 274
Stocks		12 215	6 096
Créances résultant de ventes et de prestations	4	458 956	530 873
Autres créances	5	718 618	820 859
Comptes de régularisation actifs		145 192	137 742
Autres immobilisations financières à court terme		58 425	85 371
Liquidités		403 725	157 907
Total actif circulant		1 797 131	1 738 848
Total actif		5 126 618	4 428 122
en milliers de CHF			
Passif			
Capital-actions	6	132 000	132 000
Réserve légale générale		72 560	72 560
Réserve pour actions propres	7	83 201	96 224
Réserves libres		569 699	556 676
Bénéfice au bilan		356 686	188 543
Total fonds propres		1 214 146	1 046 003
Provisions		2 341 531	2 310 788
Emprunts obligataires	8	550 000	200 000
Droits d'utilisation de tiers		139 978	131 110
Autres engagements à long terme		8 282	5 547
Autres engagements à long terme envers la Caisse de pension FMB		30 000	30 000
Total engagements à long terme		3 069 791	2 677 445
Engagements résultant de ventes et de prestations	9	286 426	229 905
Autres engagements à court terme	10	361 360	252 463
Comptes de régularisation passifs		194 895	222 306
Total engagements à court terme		842 681	704 674
Total fonds de tiers		3 912 472	3 382 119
Total passif		5 126 618	4 428 122

Comptes de BKW FMB Energie SA

Annexe et commentaires des comptes annuels

1 Remarque préliminaire

Les commentaires qui suivent comportent notamment les informations exigées par l'article 663b CO. Sont considérées comme des participations au sens des art. 663a et 663b CO les sociétés consolidées par intégration globale et par mise en équivalence (ci-après respectivement «sociétés du groupe» et «sociétés associées») énumérées aux pages 62 à 64 du présent rapport, ainsi que les sociétés qui en dépendent.

2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les installations d'exploitation, les bâtiments et terrains, les équipements d'exploitation, ainsi que les installations en construction. Au 31 décembre 2009, les valeurs d'assurance-incendie s'élevaient à 2 472,4 millions de CHF (2 442,0 millions de CHF l'exercice précédent). Les polices d'assurance souscrites par BKW FMB Energie SA couvrent également les immobilisations corporelles de BKW Übertragungsnetz AG.

3 Créances à long terme et autres immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les prêts financiers, les créances envers les fonds d'Etat, les créances financières à long terme envers les banques, ainsi que les titres. Les créances envers les fonds d'Etat sont évaluées à leur valeur de marché, déduction faite de la réserve de fluctuation de valeur.

en milliers de CHF	31.12.2009	31.12.2008
Immobilisations financières		
› envers des tiers	790 008	660 036
› envers des sociétés associées	4 985	4 222
› envers des sociétés du groupe	142 500	141 200
Total	937 493	805 458

4 Créances résultant de ventes et de prestations

en milliers de CHF	31.12.2009	31.12.2008
Créances résultant de ventes et de prestations		
› envers des tiers	263 069	334 493
› envers des sociétés associées	22 803	14 860
› envers des sociétés du groupe	171 374	180 705
Mandats en cours	1 710	815
Total	458 956	530 873

5 Autres créances

Les autres créances envers des tiers comprennent principalement des créances envers des établissements financiers d'une durée minimale de trois mois et d'une durée résiduelle maximale de douze mois (580 millions de CHF en 2009; 610 millions de CHF l'année précédente), ainsi que des excédents de versements aux diverses autorités fiscales et assurances sociales. Ce poste comprend un avoir de 3,9 millions de CHF (année précédente 3,9 millions de CHF) mis en gage en tant que sûreté pour le déroulement des opérations à l'EEX.

Les créances envers les sociétés associées et les sociétés du groupe correspondent aux comptes courants utilisés pour les affaires courantes et à des prêts à court terme.

en milliers de CHF	31.12.2009	31.12.2008
Autres créances		
› envers des tiers	624 641	652 590
› envers des sociétés associées	14 996	8 435
› envers des sociétés du groupe	78 981	159 834
Total	718 618	820 859

6 Capital-actions

Le capital-actions est divisé en 52 800 000 actions nominatives d'une valeur nominale unitaire de 2,50 CHF. Depuis le mois de mai 2003, les actions de BKW FMB Energie SA se négocient à la SIX Swiss Exchange.

	31.12.2009	31.12.2008
Canton de Berne	52,54%	52,54%
E.ON Energie AG	20,99%	20,99%
Groupe E SA	4,99%	4,99%

7 Actions propres

	FMB		Sociétés du groupe		Total	
	en milliers de CHF	Nombre	en milliers de CHF	Nombre	en milliers de CHF	Nombre
Portefeuille au 31.12.2008	96 171	837 601	53	17 980	96 224	855 581
Entrées	353	4 750			353	4 750
Sorties	- 13 376	- 116 574			- 13 376	- 116 574
Portefeuille au 31.12.2009	83 148	725 777	53	17 980	83 201	743 757

Le total de 743 757 actions détenues au 31 décembre 2009 est inscrit au titre de réserve pour actions propres à sa valeur d'acquisition, soit 83 201 milliers de CHF. Les actions propres inscrites à l'actif ont fait l'objet au 31 décembre 2009 d'un ajustement de valeur d'un montant de 24 722 milliers de CHF: leur valeur de marché était en effet inférieure à leur valeur d'acquisition.

8 Emprunts obligataires

en milliers de CHF	31.12.2009	31.12.2008
3% 2007 – 2022	200 000	200 000
3,375% 2009 – 2019	350 000	0

9 Engagements résultant de ventes et de prestations

en milliers de CHF	31.12.2009	31.12.2008
Engagements résultant de ventes et de prestations		
› envers des tiers	234 853	169 215
› envers des sociétés associées	21 762	15 250
› envers des sociétés du groupe	29 811	45 440
Total	286 426	229 905

10 Autres engagements à court terme

en milliers de CHF	31.12.2009	31.12.2008
Autres engagements à court terme		
› envers des tiers	124 863	69 440
› envers des sociétés associées	9 818	19 367
› envers des sociétés du groupe	195 886	130 754
› envers la Caisse de pension FMB	255	3 655
Provisions à court terme	30 538	29 247
Total	361 360	252 463

11 Engagements conditionnels

Les actionnaires de la société Centrales Nucléaires en Participations SA se sont engagés à payer les frais annuels proportionnels à leur participation, y compris les intérêts et les remboursements des fonds de tiers. FMB a pris le même engagement envers les centrales hydroélectriques, nucléaires et éoliennes et envers les sociétés chargées de l'élimination des déchets radioactifs dans lesquelles il détient des parts directement ou par l'intermédiaire de BKW FMB Participations SA. En outre, FMB se porte garant du remboursement des fonds de tiers d'une autre société, ainsi que du paiement des intérêts découlant de ces fonds, jusqu'à concurrence de son taux de participation et de celui de BKW FMB Participations SA dans la société concernée. Les exploitants de centrales nucléaires sont soumis à une obligation limitée d'effectuer des versements complémentaires au Fonds pour la désaffectation d'installations nucléaires pour le cas où l'un des redevables ne serait plus en mesure d'assurer ses versements. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'énergie nucléaire (le 1^{er} février 2005), une telle obligation limitée existe également vis-à-vis du Fonds de gestion des déchets radioactifs provenant de centrales nucléaires.

en milliers de CHF	31.12.2009	31.12.2008
Garanties du groupe en faveur de tiers	166 315	200 889

12 Engagements de leasing non inscrits au bilan

Au 31 décembre 2009, les engagements liés aux contrats de leasing opérationnel représentaient 1,1 million de CHF (2,0 millions de CHF l'exercice précédent).

13 Rémunérations versées aux membres du conseil d'administration et de la direction d'entreprise

Rémunérations versées aux membres du conseil d'administration durant l'exercice 2009

en milliers de CHF		Rémunérations fixes	Rémunérations en actions	Autres rémunérations	Total
Fritz Kilchenmann	Président	280	6	101	387
Antoinette Hunziker-Ebnetter	Vice-présidente	78	0	7	85
Marc-Alain Affolter	Membre	66	4	15	85
Georges Bindschedler	Membre	58	4	5	67
Barbara Egger-Jenzer	Membre	66	0	8	74
Urs Gasche	Membre	76	2	9	87
Hartmut Geldmacher	Membre (à compter du 30.04.2009)	37	0	20	57
Eugen Marbach	Membre	58	4	13	75
Ulrich Sinzig	Membre	70	0	13	83
Dirk Steinheider	Membre	58	9	33	100
Philippe Viridis	Membre	60	9	10	79
Total		907	38	234	1 179

Rémunérations versées aux membres du conseil d'administration durant l'exercice 2008

en milliers de CHF		Rémunérations fixes	Rémunérations en actions	Autres rémunérations	Total
Fritz Kilchenmann	Président	275	19	94	388
Antoinette Hunziker-Ebnetter	Vice-présidente	74	0	10	84
Marc-Alain Affolter	Membre	53	20	14	87
Georges Bindschedler	Membre	57	20	7	84
Barbara Egger-Jenzer	Membre	64	0	8	72
Karl-Michael Fuhr	Membre (jusqu'au 03.11.2008)	44	0	11	55
Urs Gasche	Membre	70	5	9	84
Hans-Dieter Harig	Membre (jusqu'au 09.05.2008)	25	20	21	66
Eugen Marbach	Membre	53	20	14	87
Ulrich Sinzig	Membre	64	28	16	108
Dirk Steinheider	Membre (à compter du 09.05.2008)	32	0	15	47
Philippe Virdis	Membre	53	28	12	93
Total		864	160	231	1 255

Les «Rémunérations fixes» comprennent les indemnités annuelles fixes et les jetons de présence versés aux membres du conseil d'administration en rétribution de leur activité. Pour certains membres du conseil d'administration, une partie des rémunérations fixes est versée à l'employeur. Les «Rémunérations en actions» intègrent l'avantage matériel correspondant à l'achat d'actions FMB à un prix préférentiel. En 2009, tous les membres du conseil d'administration ont eu la possibilité d'acquies 600 actions FMB à un prix préférentiel (600 actions l'exercice précédent également). Les actions ainsi acquies ne peuvent être revendues qu'à l'issue d'une période de blocage pouvant aller jusqu'à cinq ans. La durée exacte de la période de blocage détermine la hauteur du rabais concédé, à titre de compensation, sur le prix ordinaire des actions. Le président et les membres du conseil d'administration perçoivent en outre une indemnité forfaitaire pour leurs frais; le président perçoit en sus une indemnité pour son secrétariat et son infrastructure. Ces indemnités sont regroupées sous la rubrique «Autres rémunérations», qui englobe également les contributions AVS/AI/AC de l'employeur ainsi que les contributions et impôts à la source des employés pris en charge par FMB.

Durant l'exercice 2009, aucun membre actuel ou ancien du conseil d'administration n'était au bénéfice d'un prêt ou d'un crédit en sa faveur ou en la faveur d'un de ses proches.

Rémunérations versées aux membres de la direction d'entreprise et au membre ayant perçu la rémunération la plus élevée

en milliers de CHF	Kurt Rohrbach, président		Total des rémunérations versées aux membres de la direction d'entreprise	
	2009	2008	2009	2008
Rémunérations fixes	490	460	1 870	1 694
Participations aux résultats	100	102	325	358
Rémunérations en actions	9	28	35	104
Prestations de prévoyance	124	171	465	583
Total	723	761	2 695	2 739

Les membres de la direction d'entreprise reçoivent en rétribution de leur activité une indemnité annuelle fixe. Chacun bénéficie en outre d'une participation aux résultats, dont le montant varie en fonction de ses performances individuelles et des résultats de l'entreprise, mais qui ne peut excéder 35% de l'indemnité annuelle fixe. Dans tous les cas, la somme des participations aux résultats versées aux membres de la direction d'entreprise ne peut excéder 25% de la somme de leurs indemnités fixes. En 2009, tous les membres de la direction d'entreprise ont eu la possibilité d'acquérir 600 actions FMB à un prix préférentiel (600 actions l'exercice précédent également). Les actions ainsi acquises ne peuvent être revendues qu'à l'issue d'une période de blocage pouvant aller jusqu'à cinq ans. La durée exacte de la période de blocage détermine la hauteur du rabais concédé, à titre de compensation, sur le prix ordinaire des actions. S'agissant des rémunérations soumises aux cotisations sociales, tous les montants présentés ici sont des montants bruts. Les prestations de prévoyance indiquées englobent la part de l'employeur aux contributions à la caisse de pension et à l'AVS/AI/AC. Le 1^{er} avril 2008, la direction d'entreprise est passée de quatre à cinq membres.

Au 31 décembre 2009, les membres de la direction d'entreprise totalisaient 122 milliers de CHF de prêts encore en cours (124 milliers de CHF l'exercice précédent). Le membre ayant perçu la rémunération la plus élevée n'était au bénéfice d'aucun prêt.

14 Participation des membres du conseil d'administration et de la direction d'entreprise au capital-actions de la société

Membres du conseil d'administration

Nombre d'actions		31.12.2009	31.12.2008
Fritz Kilchenmann	Président	11 800	11 400
Antoinette Hunziker-Ebnetter	Vice-présidente	600	601
Marc-Alain Affolter	Membre	1 200	601
Georges Bindschedler	Membre	3 430	2 601
Barbara Egger-Jenzer	Membre	400	410
Urs Gasche	Membre	957	817
Hartmut Geldmacher	Membre (à compter du 30.04.2009)	0	n/a
Eugen Marbach	Membre	1 400	801
Ulrich Sinzig	Membre	2 300	2 310
Dirk Steinheider	Membre (à compter du 09.05.2008)	600	0
Philippe Viridis	Membre	3 320	2 730
Total		26 007	22 271

Membres de la direction d'entreprise

Nombre d'actions		31.12.2009	31.12.2008
Kurt Rohrbach	Président de la direction d'entreprise	9 090	8 200
Heinz Raaflaub	Chef Management Services (jusqu' au 31.12.2008)	n/a	2 780
Patrick Braun	Chef Réseaux	3 968	2 828
Hermann Ineichen	Chef Energie Suisse	2 820	2 772
Samuel Leupold	Chef Energie International et commerce	1 335	1 335
Beat Grossenbacher	Chef Finance et services (à compter du 01.01.2009)	600	n/a
Total		17 813	17 915

Certaines actions détenues par les membres du conseil d'administration et de la direction d'entreprise sont soumises à une période de blocage pouvant aller jusqu'à cinq ans.

15 Réalisation d'une évaluation du risque

La gestion des risques constitue l'un des piliers de la gestion de l'entreprise et vise à fournir aux instances décisionnelles une image fidèle des risques liés à chacune des activités commerciales. Elle repose sur un processus de gestion des risques dont l'objectif est d'assurer de manière systématique l'identification, l'évaluation, la maîtrise et le suivi des risques. Ce processus est intégré dans le processus de gestion financière.

La gestion des risques s'appuie sur des principes prédéfinis, applicables aux risques opérationnels, aux risques de marché, de cours, de change, de taux et de crédit, ainsi qu'aux risques liés aux liquidités et aux placements à court et à long termes. Le groupe assure la surveillance et la gestion de l'ensemble de ces risques.

L'unité Corporate Risk Management dépend directement du chef Finances et controlling. Elle fixe les règles applicables à l'ensemble du groupe en matière de méthodologie de gestion des risques et effectue l'agrégation des risques à l'échelle du groupe.

L'éventail des risques surveillés par la direction d'entreprise inclut les risques liés à l'activité opérationnelle ainsi que les risques liés à la stratégie et à son application dans le cadre de projets. Un comité de gestion des risques constitué à l'échelon de la direction d'entreprise prépare pour cette dernière des dossiers et des rapports en matière de risques visant à faciliter la prise de décisions. Ce comité est un organe consultatif qui, dans le cadre de procédures clairement définies, transmet à la direction d'entreprise des recommandations indépendantes sur les questions relatives aux risques.

La dernière évaluation du conseil d'administration concernant les risques liés aux activités opérationnelles de l'exercice 2009 remonte à sa réunion du 4 décembre 2009.

Répartition du bénéfice

Proposition à l'assemblée générale

CHF	
Bénéfice reporté	68 558 260
Bénéfice net	288 127 554
Bénéfice au bilan	356 685 814

Le conseil d'administration propose que le bénéfice au bilan soit réparti comme suit:

Dividende de 2,50 CHF par action	132 000 000
Report à nouveau	224 685 814
Total	356 685 814

A la date de clôture du bilan, BKW FMB Energie SA détenait 725 777 actions propres. Ces actions ne donnent droit à aucun dividende. Il est probable que le stock d'actions subisse des modifications d'ici au versement des dividendes.

Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale, on procédera à la distribution suivante:

Dividende par action	2,500
Déduction de l'impôt anticipé de 35%	-0,875
Dividende net	1,625

Berne, le 12 mars 2010

Au nom du conseil d'administration

Le président

Fritz Kilchenmann

La direction d'entreprise

Kurt Rohrbach

Hermann Ineichen

Patrick Braun

Beat Grossenbacher

Samuel Leupold

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

A l'Assemblée générale de BKW FMB Energie SA, Berne
Berne, le 12 mars 2010

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de BKW FMB Energie SA comprenant le compte de profits et pertes, le bilan et l'annexe (pages 67 à 75) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Thomas Stenz
Expert-réviser agréé
(Réviser responsable)

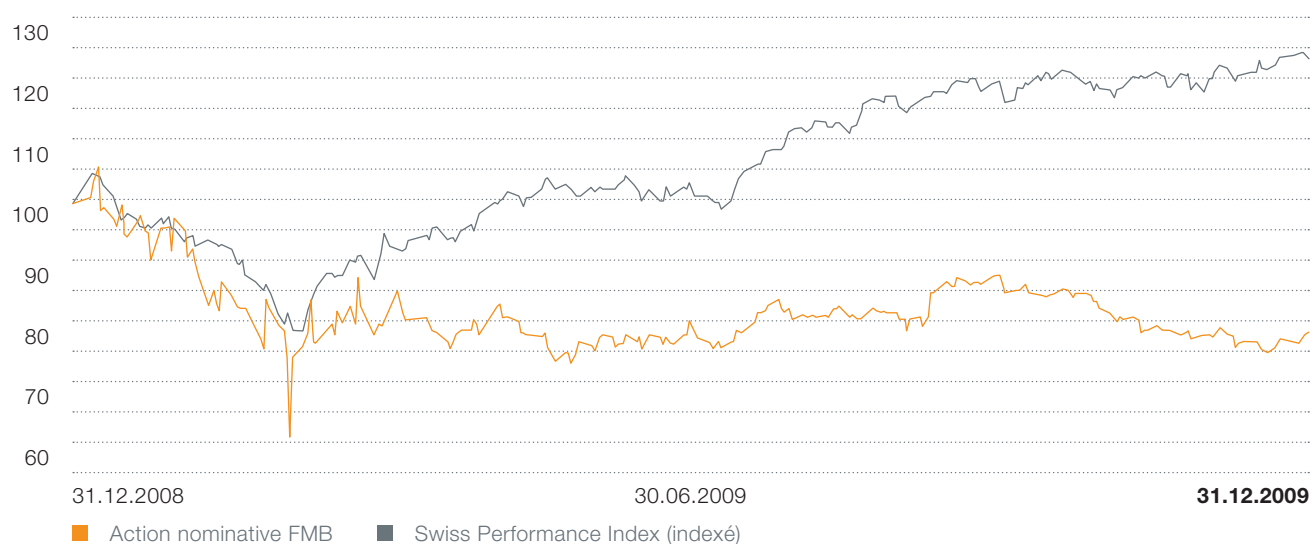
Marc Christen
Expert-réviser agréé

Informations pour les investisseurs

Action FMB et calendrier financier

Le capital-actions de BKW FMB Energie SA s'élève à 132 millions de CHF. Il est divisé en 52 800 000 actions nominatives d'une valeur nominale unitaire de 2,50 CHF. Durant la période sous revue, le cours de l'action a baissé de 21,1%.

Evolution du cours de l'action FMB 31.12.2008–31.12.2009



Cotation

L'action BKW FMB Energie SA est cotée au segment principal de la SIX Swiss Exchange. Parallèlement, elle reste cotée à la BX Berne Exchange.

Symbole ticker SIX et BX	BKWN
Numéro de valeur	2 160 700
Code ISIN	CH 002 160700 4

Répartition du bénéfice

Pour l'exercice 2009, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale de verser un dividende de 2,50 CHF par action. Les dividendes seront versés le 23 avril 2010.

Restrictions de transfert

L'inscription d'un acquéreur d'actions au registre des actionnaires peut être refusée par la société lorsque l'achat en question permet à une personne physique ou morale, ou à une société de personnes, de posséder directement ou indirectement plus de 5% du capital-actions de la société; cette restriction s'applique également aux personnes morales, aux sociétés de personnes, aux associations de personnes et aux exploitations en main commune qui sont liées d'une quelconque manière, qui procèdent ensemble ou qui se sont mises d'accord pour acquérir les actions. L'inscription au registre des actionnaires peut également être refusée lorsque l'acquéreur ne déclare pas expressément qu'il a acheté les actions en son propre nom et pour son propre compte.

Actionnaires principaux

	31.12.2009	31.12.2008
Canton de Berne	52,54%	52,54%
E.ON Energie AG	20,99%	20,99%
Groupe E SA	4,99%	4,99%

Le flottant, c'est-à-dire la part des actions détenues par le public, s'élève à environ 26,5% (Groupe E détient moins de 5% du capital et est compris dans le flottant). L'action FMB est intégrée dans le Swiss Performance Index (SPI).

Chiffres-clés par action

	31.12.2009	31.12.2008
Bénéfice par action, en CHF	5,74	2,65
Fonds propres par action, en CHF	61,87	58,63
Dividende par action, en CHF	2,50	2,30
Rendement du dividende, en % ¹	3,1	2,3
Rapport cours/bénéfice ¹	14,0	38,5
Cours au 31 décembre, en CHF	80,50	102,00
Cours le plus haut, en CHF	108,00	159,50
Cours le plus bas, en CHF	63,35	90,00

¹ Sur la base du cours au 31 décembre

Calendrier financier

Assemblée générale	16 avril 2010
Versement des dividendes	23 avril 2010
Présentation des résultats intermédiaires	16 septembre 2010

Contact: investor.relations@bkw-fmb.ch

Chiffres-clés concernant la production

	Part d'énergie ¹	Puissance installée, part FMB	2009 Prélèvement FMB	2008 Prélèvement FMB	Ecart par rapport à 2008
	%	MW	GWh	GWh	%
Centrales FMB et sociétés du groupe					
Centrales hydroélectriques					
Aarberg	100,0	15,0	79,9	81,8	-2,3
Bannwil	100,0	28,5	142,9	155,6	-8,2
Kallnach	100,0	8,0	61,0	40,8	49,5
Kandergrund	100,0	18,8	95,5	93,0	2,7
Mühleberg	100,0	45,0	150,5	155,5	-3,2
Niederried-Radelfingen	100,0	15,0	69,9	80,8	-13,5
Spiez	100,0	18,6	98,8	100,9	-2,1
Simmentaler Kraftwerke AG	100,0	27,0	93,6	94,1	-0,5
Kraftwerke Kander Alp AG	100,0	2,2	1,1	n/a	
Kraftwerke Milibach AG	100,0	1,4	0,0	n/a	
Elektrizitätswerk Grindelwald AG	100,0	1,5	5,5	5,9	-6,8
EWR Energie AG	100,0	6,0	32,4	32,8	-1,2
Société des forces électriques de la Goule	100,0	5,3	19,8	26,8	-26,1
Onyx Energie Produktion AG	100,0	20,0	85,9	92,4	-7,0
Idroelettrica Lombarda S.r.l.	100,0	43,0	137,9	139,0	-0,8
Total centrales hydroélectriques		255,3	1 074,7	1 099,4	-2,2
Centrales nucléaires					
Mühleberg	100,0	373,0	2 959,7	2 955,8	0,1
Nouvelles énergies renouvelables					
sol-E Suisse SA	100,0	6,1	11,6	12,8	-9,4
Centrale biomasse Otelfingen SA	100,0	2,6	8,8	10,9	-19,3
Centrale éolienne Bockelwitz	100,0	15,0	17,4	4,2	314,3
Total nouvelles énergies renouvelables		23,7	37,8	27,9	35,5
Total centrales FMB et sociétés du groupe		652,0	4 072,2	4 083,1	-0,3

¹ La part d'énergie prélevée peut diverger de la participation au capital-actions du fait de contrats de fourniture d'énergie spécifiques.

	Part d'énergie ¹	Puissance installée, part FMB	2009 Prélèvement FMB	2008 Prélèvement FMB	Ecart par rapport à 2008
	%	MW	GWh	GWh	%
Participations et contrats de prélèvement					
Centrales hydroélectriques					
Bielensee Kraftwerke AG BIK	50,0	9,7	55,6	56,6	-1,8
Forces Motrices de Blenio SA	12,0	49,3	122,0	111,3	9,6
Electra-Massa AG	16,1	54,8	101,6	97,6	4,1
Electricité de la Lienne SA	29,0	26,7	38,3	77,1	-50,3
Usines Electriques de l'Engadine SA	29,7	128,0	425,7	420,1	1,3
Forces Motrices de Conches S.A.	42,5	50,0	138,3	122,8	12,6
Grande Dixence SA	13,3	90,0	279,2	313,8	-11,0
Kraftwerke Hinterrhein AG	7,6	50,0	109,2	121,9	-10,4
Forces Motrices de Mattmark SA	11,1	26,4	76,7	51,9	47,8
Forces Motrices de Mauvoisin SA	19,5	77,2	214,5	209,8	2,2
Kraftwerke Oberhasli AG	50,0	551,0	1 173,9	1 124,7	4,4
Kraftwerk Sanetsch AG (KWS)	50,0	9,0	15,1	18,2	-17,0
Officine Idroelettriche della Maggia SA	10,0	62,0	158,6	115,3	37,6
Aarewerke AG	10,0	4,0	20,5	21,6	-5,1
Flumenthal	37,9	8,2	48,1	49,7	-3,2
Total centrales hydroélectriques		1 196,3	2 977,3	2 912,4	2,2
Centrales nucléaires					
Centrale Nucléaire de Leibstadt SA	14,7	171,0	1 380,2	1 368,0	0,9
Cattenom	3,0	155,0	1 004,6	1 052,7	-4,6
Fessenheim	5,0	90,0	439,4	507,4	-13,4
Total centrales nucléaires		416,0	2 824,2	2 928,1	-3,5
Nouvelles énergies renouvelables					
Centrale solaire Mont-Soleil	17,8	0,5	0,7	0,5	40,0
Centrale thermique					
E.ON Produzione Centrale					
Livorno Ferraris S.p.A.	25,0	200,0	648,2	375,1	72,8
Total participations et contrats de prélèvement		1 812,8	6 450,4	6 216,1	3,8
Total production, contrats de prélèvement compris					
		2 464,8	10 522,6	10 299,2	2,2

¹ La part d'énergie prélevée peut diverger de la participation au capital-actions du fait de contrats de fourniture d'énergie spécifiques.

Edition/Rédaction

Finances et Controlling FMB

Conception

Eclat, Erlenbach ZH

Photos

Beat Schweizer, Berne

Lithographie

Patrick Salonen, Berne

Traduction

Service linguistique FMB

Impression

Jost Druck AG, Hünibach BE

Le présent rapport de gestion contient des déclarations prospectives basées sur nos attentes actuelles ainsi que sur diverses estimations. Ces informations impliquent des risques et des incertitudes difficilement prévisibles et pourraient donc différer des résultats réels. Ce rapport est publié en allemand, français, anglais et italien, la version allemande faisant foi.



Sources mixtes

Groupe de produits provenant de forêts bien
 gérées et d'autres sources contrôlées
 www.fsc.org Cert.no. SCS-COC-100191
 © 1996 Forest Stewardship Council



045-53460-0210-1022
Imprimé sans impact climatique
par www.jostdruckag.ch



Jost Druck AG couvre
sa production avec de
l'éco-courant 1to1 energy
water star de la centrale
hydroélectrique d'Aarberg.

FMB [Ⓢ]

BKW FMB Energie SA
Viktoriaplatz 2
CH-3000 Berne 25
Tél. (+41) 31 330 51 11

www.bkw-fmb.ch
info@bkw-fmb.ch